Jeudi, 26 avril 1849. 1re année. — N° 42.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
Seine.	28 »	14 »	7 »
Départements . . .	32 »	16 »	8 »
Étranger	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.	
Une à neuf fois dans un mois, la ligne.	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 25 AVRIL 1849.

QUESTION POLONO-HONGROISE.

Il est curieux et en même temps utile et consolant d'étudier pourquoi la colonne ignée de la Révolution de Février se promène sans passeport par toute l'Europe, et pourquoi son foyer, son centre d'action change à tout moment de place.

Quelle différence immense entre la Révolution de 1789 et celle du 24 février! La première, d'abord pacifique, renfermée chez elle, ne communique son souffle à aucune nation pendant longtemps et ne commence sa propagande que lorsqu'elle se trouve menacée dans son existence. La seconde, à la première explosion, ébranle toutes les nations, préparées de longue main à la renaissance. Toutes les deux retirent leur promesse de secours aux Peuples soulevés, manquent à la solidarité humanitaire et se suicident en expiant fatalement leurs fautes. Mais celle-ci reste, *jusqu'à présent*, les bras croisés et se laisse lier les mains par ses ennemis intérieurs ; celle-là est accusée de délire et de porter ses principes à l'étranger au bout des baïonnettes...

Dans le premier cas, tout bien pesé, la coalition n'avait à vaincre sérieusement que la France et son avant-garde, la Pologne, pour calmer le monde.

Aujourd'hui nos ennemis sont dans une position infiniment plus critique. Voyant qu'il ne s'agit de choisir qu'entre la vie et la mort, ils sont infatigables à éteindre la flamme partout où elle se déclare; mais, étouffée pendant le jour, elle reparaît souvent dans la nuit avec plus d'intensité.

Pour la plupart, à peine *ces honnêtes gens* se frottent-ils les mains, se félicitant de s'être rendus maîtres du feu dans une ville, dans un pays, qu'aussitôt l'explosion éclate sur un autre point du continent et ranime le parti révolutionnaire partout où il se trouve momentanément vaincu. Ainsi nous sommes à la veille d'une conflagration générale destinée à purifier les élémens de l'humanité.

Voilà la véritable alliance des Peuples, elle existe de facto.

La révolution actuelle, dont le salut ne dépend pas des triomphes d'une seule nation, mais de tous les Peuples à la fois, est invincible dans son principe, et aucun membre de cette conspiration providentielle ne s'en écarte impunément.

Il n'y a pas longtemps que les yeux de l'Europe entière ont été tournés vers le peuple héroïque de Paris. Depuis, presque chaque nation et toutes les grandes villes du continent ont pris part à l'œuvre commune de l'émancipation. N'a-t-on pas répété tour à tour, à différentes époques, lorsque le progrès chez nous allait à reculons : « Maintenant le salut de la révolution dépend du peuple de Vienne, de celui de Berlin et de celui de Prague. » Les mêmes honneurs ont été plus ou moins décernés au peuple de Posen, de Cracovie, de Milan, de Turin, de Venise, de Rome, de Gênes, etc.

En effet, c'est ainsi que les différentes nationalités se donnent la main afin de pouvoir triompher simultanément dans cette lutte implacable; par la pratique du dogme de la fraternité et de l'égalité, elles parviendront à la liberté. Chacune d'elles attend son tour et saisit le timon des affaires de la révolution générale dès qu'elle se sent plus de force et dès que ses sœurs ont besoin d'un repos momentané ; de sorte qu'elles ne se découragent pas par des revers partiels. La victoire, par exemple, des républicains à Rome, à Milan, à Cracovie, c'est la victoire de la République à Paris et *vice versâ*. C'est une armée de nations se renouvelant toujours, où les chefs s'improvisent dans l'action, se relèvent mutuellement les uns après les autres et travaillent les uns pour les autres.

Ainsi, en ce moment, tout le monde répète que le salut de la démocratie européenne dépend de la Hongrie, qui fait crouler la plus vieille monarchie en Europe. C'est le triomphe de la démocratie le plus important dans ses conséquences depuis la révolution du 24 Février. On a bien raison d'appeler cette guerre polono-hongroise.

Ce n'est pas seulement à cause d'une légion polonaise de dix mille hommes ou des deux braves généraux, Bem et Dembinski, qui y commandent, que cette définition nous paraît tout à fait juste.

Ce mouvement colossal possède pour ainsi dire deux bras, dont l'un est destiné à secouer vigoureusement et à noyer dans le Danube le squelette vermoulu de la monarchie décrépite ; il va diriger de nouveau une révolution à Vienne et imprimer son influence active jusqu'à Berlin et à Francfort, jusqu'à Venise et dans toute l'Italie ; c'est l'Orient qui réagira sur l'Occident. Dans l'attente de cet événement, nous ne serons pas surpris de voir même en France tous les blancs devenir rouges, parce que bientôt il n'y aura pas de place sûre dans le monde pour l'émigration des *honnêtes* royalistes.

Quant à l'autre bras du mouvement polono-hongrois, il a une mission encore plus grandiose, celle de porter un coup de lance au cœur du despotisme par excellence, pour délivrer de son protectorat toute l'Europe et la sublime Porte. L'heure où la Russie deviendra révolutionnaire va sonner...

La Pologne et tous les Peuples slaves attendent avec une impatience fébrile l'aurore de la liberté. La propagande y a gagné toutes les classes de la société. Dans l'empire russe, les soldats se disent ouvertement en plein jour que la révolution s'est déclarée dans toute l'Europe, « ayant pour but d'abolir la loi des bastonnades dans l'armée. » (Textuel.) Déjà, on le sait, dans la forteresse même de Varsovie, on a encloué plusieurs fois les canons, et les officiers y ont bu à la santé de Bem. Les désertions se font en masse et surtout en Prusse, en Posnanie, en Galicie, en Transylvanie, en Turquie et en Tcherkassie. En Prusse seule on compte jusqu'à vingt mille soldats russes déserteurs dans une année. Nicolas a donc subi les suites d'une campagne : il lui manque jusqu'à présent à l'appel 60,000 hommes, qui sont plus qu'incurables ou hors de combat, car, en cas de guerre, ils ne manqueront pas de prendre les armes contre leur empereur.

C'est là la vraie raison de la non-intervention de la Russie en Hongrie ; tous les mouvements des troupes russes sur ce point n'ont été jusqu'ici que des démonstrations stériles et ridicules. L'autocrate et tous les souverains avec lui ont peur de la contagion révolutionnaire : ils sont littéralement paralysés; ce ne sont que les manœuvres de l'aristocratie française qui les rassurent un peu et les laissent respirer.

Nous souhaitons que cette alliance polono-hongroise soit indissoluble; elle est déjà très-profitable à toute l'Europe autant qu'à ces deux Peuples. Les Hongrois ne furent libres et heureux que sous un même gouvernement avec les Polonais; sous le protectorat turc ils jouirent d'une ombre de liberté; mais sous le joug de l'Autriche, en récompense de leur devise : *Moriamur pro rege nostro* (Mourons pour notre roi), ils n'éprouvèrent que l'outrage, les effets de la rapacité et toutes sortes de vexations. Qu'ils se rappellent le sort de Martinuzzi, évêque de Waradin, dont la fin est plus tragique que l'assassinat de Wallenstein, illustré par le génie de Schiller.

Depuis longtemps les Hongrois pressentaient que la chûte de la Pologne amènerait la leur. En 1831, presque tous les comitats ont adressé des pétitions à la cour de Vienne, en sollicitant la permission du roi de former trente mille hussards à leurs propres frais et de les expédier sur le théâtre de la guerre en Pologne. Un de ces comitats allait jusqu'à demander la tête de Metternich. « Potius insanem hanc abrumpere vitam quàm libertatem nostram Polonorumque violare. » (Il vaut mieux couper le fil de cette vie insensée que de laisser violer notre liberté et celle des Polonais.) Pour calmer les esprits à cette occasion, Metternich suscita les massacres des nobles par les paysans, par des moyens aussi infâmes qu'en 1846 en Gallicie.

Le Hongrois a juré depuis de venger la liberté polono-hongroise. O mint egy betsulletes ember szavat meg tartotta. (Il a tenu sa parole en galant homme.) Imadkorunk! (Rendons grâces à Dieu!)

Nous livrons au vent ces quelques mots madgyars qu'on a tort de ne pas comprendre dans la capitale de la civilisation : ils passeront les crêtes des Carpathes jusqu'à nos amis. Tout est triste et lugubre autour de nous, et nous aimons mieux converser avec les absents et accompagner leurs chants de bataille. La parenté des principes et des sentiments unit plus les hommes que celle du sang et de la nationalité. Combien de Français à cette heure voudraient bien être Madgyars, ou partager fraternellement les dangers des Hongrois!...

Nous ne savons pas ce que le gouvernement ferait au milieu d'une perspective peu souriante pour les réactionnaires. Nous avons pris note sur ce qu'il a résolu d'opérer à Rome et en général en Italie. S'il change d'avis, vu les événements qui surgissent, sachons d'avance à quoi l'on doit attribuer le revirement de la *politique cabalistique du tâtonnement...* L. L. S.

Il se passe quelque chose d'extraordinaire au ministère des affaires extérieures. L'entrevue si souvent répétée de lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre, les visites suivies et presque non interrompues de l'abbé Gioberti, les notes et les dépêches qu'on envoie à chaque instant au chargé d'affaires de l'Autriche, et mille autres mouvements analogues, sans compter les séances du conseil des ministres à tout moment renouvelées, nous le répétons, tout cela fait prévoir quelque chose d'extraordinaire.

L'intervention française en Piémont ne peut plus être révoquée en doute, n'en déplaise aux journaux qui font la cour à la Bourse; cette intervention s'accomplit avec célérité.

Le général Radetzki a dénoncé l'armistice au gouvernement sarde. Dans dix jours, il menace de pousser ses conquêtes jusqu'aux frontières de la France, en attendant qu'il prête la main à un mouvement orléano-légitimiste dans les départements de l'ancienne Provence.

C'est sans doute pour parer à tous ces dangers immédiats ou à venir que le gouverne-

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 26 AVRIL 1849.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1).

MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

Traduit de l'arabe sur la dernière édition de Londres.

CHAPITRE XI.

VISITE A LA DAME DE L'AGA. — NOBLE PERSPECTIVE. — ASPIRATIONS CHRÉTIENNES. — PROJETS PÉRILLEUX. — BON CONSEIL. — VISITE A UNE MOSQUÉE. — DIFFICULTÉ. — TERREUR PANIQUE. — CATASTROPHE. — AGRÉABLE SURPRISE.

Il ne se passait pas un jour que je ne reçusse, par un esclave, une message de la dame de l'aga, qui me pressait de tenir ma promesse d'une visite très-prochaine. Je me vis pour ainsi dire dans la nécessité d'y aller, quoique ne désirant pas cette entrevue. D'ailleurs.

En arrivant au palais de l'aga, je fus introduite dans l'appartement des femmes, où je trouvai ma belle amie au milieu d'un groupe de charmantes Géorgiennes occupées à broder, à faire des chemises de soie du tissu le plus fin et ornées de cordons pour leur seigneur et maître.

Mon amie était la seule qui sût lire et écrire ; les autres ayant été achetées fort jeunes, n'avaient que leurs aiguilles pour toute ressource contre l'ennui.

Plusieurs de ces Géorgiennes qu'on avait forcées à embrasser la religion de Mahomet, chrétiennes de naissance, se souvenaient avec plaisir de la foi de leurs pères, et par cela seul que je professais la religion chrétienne, elles me témoignaient un plus grand respect qu'elles n'en auraient témoigné au sultan lui-même. En apprenant que je devais quitter Damas pour me rendre à *K'hods el Sherifa, Jérusalem la Sainte*, elles s'écrièrent toutes à la fois : « *Haniah teky ya hajiah jesabhi saïdah*, » Dieu vous a réservé sa bénédiction, ô pèlerine! que votre bonheur est grand ! » « *Eszkerina fi daaki*, souvenez-vous de nous dans vos prières. »

On me reçut avec le cérémonial ordinaire ; on porta le café, des sorbets, des narghilés, des parfums et nous restâmes à causer jusqu'au dîner qu'on sert toujours de midi à une heure.

Dans l'après-midi nous allâmes nous asseoir sur la magnifique terrasse qui dominait le palais, pour y jouir de la brise du soir. La vue était magnifique au-delà de toute expression. Du lieu élevé où nous nous trouvions, nous apercevions des forêts d'arbres fruitiers qui s'étendaient à trente milles de la ville, qui ondulaient au souffle de la brise comme les vagues de la mer, les brillants minarets dont les tuiles polies avaient la couleur de l'or bruni, de sveltes coupoles, des dames majestueux, s'élevaient de tous côtés; l'anti-Liban couronné de neiges, et enfin la Barrada dont les eaux abondantes fertilisent la campagne et contribuent à l'ornement de la ville.

Les dames de l'aga avaient quitté depuis longtemps la terrasse ; j'étais restée plongée dans l'extase, les yeux fixés sur l'admirable scène, et ma tendre amie me tenait seule compagnie.

A l'approche de la nuit, notre conversation roulait sur des sujets religieux, et la dame de l'aga paraissait s'associer avec plaisir à toutes nos pensées.

Quelles joies, m'écriai-je, sont réservées aux vrais chrétiens, à la fin de ce pélerinage sur la terre, lorsqu'il plaira au Très-Haut de les appeler à la jouissance du bonheur éternel, dans des torrents de bénédictions, puisqu'il nous a donné de contempler une scène aussi belle !

La dame de l'aga fondait en larmes :

—Comment une langue pourra-t-elle prononcer de semblables paroles, s'écria-t-elle en se tordant les mains... Je suis une malheureuse, une proscrite, j'ai perdu ma part d'héritage au ciel !

—Rassurez vous, m'écriai-je... Pouvez-vous dire à quelles afflictions le Très Haut soumet ses enfants pour éprouver leur foi ? ne vous livrez pas au désespoir : mettez votre confiance en Dieu, et il ne vous fera pas défaut au moment du besoin.

Sans me répondre, mon amie se jeta à genoux et, joignant ses deux mains avec ferveur, elle leva vers le ciel ses beaux yeux inondés de larmes, et brûlans du feu de la prière; puis elle s'écria :

« O père miséricordieux, délivre-moi du joug de l'infidèle, car son poids m'accable et je n'ai plus la force de me soutenir. Reprends-moi dans ta sainte communion et ne permets pas que je meure dans le péché! »

Cette prière soulagea le cœur de mon amie; elle essuya ses larmes, son visage reprit sa sérénité habituelle et nous descendîmes au salon où il faisait nuit sombre.

Nous trouvâmes dans le salon toutes les dames réunies et étonnées de notre station sur la terrasse. Presque au même instant, l'aga entra accompagné de son père ; aussi toutes les dames s'empressèrent-elles de se couvrir le visage de leurs voiles, à l'exception des yeux. On passa la soirée à converser, à jouer à divers jeux, et je remarquai que mon amie avait repris peu à peu sa gaîté.

A onze heures, on me conduisit à l'appartement qu'on avait préparé pour moi à l'extrémité du harem.

L'aga ne fut pas plus tôt sorti de la maison, que ma tendre amie feignit de vouloir dormir seule, et vint me trouver dans ma chambre. Elle vint avec l'idée bien arrêtée de prendre avec moi ses mesures pour se soustraire à la servitude de l'islam. Elle ne faisait attention ni aux dangers insurmontables, ni aux cruels supplices qui lui étaient réservés, si on venait à découvrir ses projets. Elle savait que j'allais partir pour le Liban, et l'objet de sa visite était de m'engager à l'emmener avec moi. Sa proposition me fit trembler. Je connaissais les cruels supplices réservés à mon amie et à moi-même, si on avait le moindre vent d'un semblable complot.

— Pensez aux dangers qui vous environnent de tous côtés ! m'écriai-je.

— J'ai réfléchi, j'ai réfléchi, me répondit-elle. Mais que sont ces dangers, puisqu'ils me ferment le chemin pour arriver aux célestes demeures du vrai Dieu ?

L'aga est puissant, répliquai-je. Ses esclaves se comptent par centaines ; il est armé du glaive et ses cavaliers couvrent le désert. Sommes-nous assez rusées pour échapper à leur vigilance ?

Je sais, me répondit elle, que l'aga est puissant, qu'une mort certaine deviendra mon partage si je ne puis réussir à m'échapper. J'ai longtemps réfléchi à tout cela dans le fond de mon âme ; j'ai tout pesé. Mais ni la pauvreté, ni ni les coups, ni la crainte de la mort elle-même ne pourront changer ma résolution. Si c'est la volonté de Dieu que je périsse dans cette glorieuse tentative; je suis prête à quitter la vie et à mourir pour la sainte loi. Et vous qui m'exhortiez sans cesse à avoir bon courage, à me cramponner au rocher du salut, comment se fait-il que vous me conjuriez maintenant de renoncer pour toujours à l'amour de Dieu ?

Je l'avais réellement exhortée ainsi plusieurs fois, et mon élève devenait à son tour ma maîtresse. Je fus étonnée de l'à-propos avec lequel elle me rappela les conseils que je lui avais donnés. Cependant, nos craintes se dissipèrent bientôt et je devins aussi enthousiaste qu'elle-même. Je résolus de partager sa bonne ou sa mauvaise destinée. Je me jetai à son cou, et nous pleurâmes de joie.

Nous entrâmes ensemble dans le salon où la dame de l'aga passait ordinairement la plus grande partie de son temps. Fort heureusement, nous n'y trouvâmes personne, et nous eûmes le temps de former nos plans, de prendre les dispositions nécessaires. Parmi les pipes et narghilés qui ornaient les murailles, du salon, j'en remarquai une plus belle que les autres, que l'aga avait donnée à sa favorite, comme un gage de sa vive tendresse. Mon amie me pria de l'accepter comme un faible témoignage de son estime inaltérable : je refusai d'abord ce présent, mais plus j'y mettais d'obstination, plus elle insistait. Pendant que nous étions engagés dans cette contestation amicale, l'aga entra.

Instruit de la cause de notre dispute, il joignit ses instances à celles de sa favorite, pour me faire accepter le présent qu'elle m'offrait de si bon cœur. Je l'acceptai.

Nous parlâmes ensuite de choses indifférentes ; l'aga sortit, et je suivis bientôt son exemple ; mais non pas sans avoir donné à sa dame l'assurance formelle que je ne cesserais pas de travailler à l'accomplissement du plus cher de ses désirs. Aussi en rentrant chez Yusuf, je visitai le bon évêque qui avait été mon compagnon pendant mon voyage de Bagdad, pour le consulter.

Qu'elle ne fut pas ma surprise, je dirai même mon indignation, en trouvant ce digne homme froid jusqu'à l'indifférence.

Il exagéra les dangers inséparables d'une entreprise qu'il regardait comme folle ; je ne pus obtenir de lui ni conseils, ni paroles de consolation, ni encouragements. Je ne perdis cependant pas courage ; je m'adressai à Dieu qui ne refuse jamais son secours à ceux qui l'implorent.

Je passais une grande partie de mes journées avec ma nouvelle amie.

Les cours et les appartements de différaient pas des harems des autres Turcs opulents ; les chambres étaient seulement plus vastes, plus brillantes dans leurs ornements

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars, 1er, 3, 5, 10, 11, 13, 14, 16, 21 22, 23, 24 et 25 avril.

ment francais s'est décidé à iutervenir. Il s'agit de son existence même.

On nous apporte des nouvelles d'un endroit sur lequel nous n'avons pas l'habitude d'être renseignés, de la place du Palais-de-Justice. Il faut qu'il s'y soit passé quelque chose d'assez extraordinaire pour que tout Paris parle d'expositions, de carcan et de pilori. On dit que, par ordre du parquet, on avait affiché au pilori les noms des citoyens Louis Blanc, ancien membre du gouvernement de la République française, et du citoyen Caussidière, ancien préfet de police et représentant du Peuple, qui seront censés ainsi avoir subi la peine de l'exposition. — On dit aussi que le Peuple accouru en masse a orné de couronnes civiques ces noms voués officiellement à l'infâmie.

Le système réactionnaire, après avoir fait tout son possible pour convaincre la nation que son intérêt et ses idées gouvernementales sont opposés aux siens, nous montre encore combien sa manière de concevoir l'honneur et l'infamie est contraire au sentiment populaire. L'exposition d'aujourd'hui paraîtrait avoir été faite tout exprès pour détruire dans l'opinion du Peuple le respect envers la chose jugée.

Nous nous rappelons que les juges russes, autrichiens et prussiens ne cessent de faire pendre en effigie les généraux polonais. Le Peuple, en passant devant les gibets, a pris l'habitude de s'incliner avec respect. Quelques noms de ces victimes de la justice figurent sur l'Arc-de-Triomphe, à Paris. C'est ainsi que finissent les justices des sociétés vieillies. Les procureurs et les juges romains ont fini par faire de la croix, qui était le pilori et le gibet de l'antiquité, un signe de salut pour les croyants et un signe de distinction qu'honorent même les procureurs et les juges d'aujourd'hui.

La nouvelle répandue de l'entrée des Russes en Galicie est controuvée.

Nous pouvons assurer que M. le ministre des affaires extérieures, interpellé particulièrement à ce sujet par quelques représentants, a dit positivement que le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle, soit officielle, soit semi-officielle, qui puisse accréditer ces bruits répandus par la presse allemande et répétés par quelques journaux français.

Quelques journaux ont annoncé aujourd'hui que les Hongrois ont éprouvé un échec à Pakernay en avant de Gran.

Ces journaux ont été mal renseignés. D'après nos correspondances particulières, confirmées par la *Gazette nationale de Berlin*, les Hongrois ont été victorieux à Pakernay comme toujours.

Nous n'avons reçu aucun courrier extraordinaire du théâtre de la guerre en Hongrie.

Seulement, une correspondance d'une maison contre-révolutionnaire annonce que l'armée hongroise s'est éloignée de Vienne.

Si la contre-révolution annonce que l'armée hongroise s'éloigne de Vienne, cela prouve que cette armée s'en est beaucoup approchée. Or, jusqu'à présent, les grands stratégistes du *Journal des Débats* et autres organes dévoués à la maison d'Autriche s'obstinaient à dire que les Hongrois n'avaient pas dépassé Pesth ! On voit par là quel degré de confiance on doit accorder à ces feuilles.

Au reste, la vérité est qu'il n'y a rien de certain touchant ce mouvement rétrograde des ennemis de l'Autriche. D'ailleurs ce mouvement fût-il vrai que les amis de nos ennemis auraient tort de s'en réjouir, car nous n'avons pas oublié que c'est précisément au moment ou on annonçait la retraite de Bem que ce général, par un retour offensif rapide, surprit les cantonnements autrichiens et mit l'armée du Saint-Empire en déroute.

On nous assure du reste que Dembinski ne veut rien tenter de sérieux contre la capitale de l'Autriche avant d'avoir opéré sa jonction avec Bem et les autres généraux; si le mouvement rétrograde de son armée, se confirmait nous ne verrions là qu'une preuve de l'exactitude du plan de campagne qu'on lui prête.

Le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique qui confirme la nouvelle de la fuite du roi de Wurtemberg.

Nous avons reçu de Mme de Belgiojoso une lettre que nous nous empressons de publier, bien qu'une partie de ce qu'elle contient se rapporte à des faits déjà connus. La part si active prise par madame de Belgiojoso à la Révolution d'Italie nous défendait de rien retrancher à cet écrit.

Rome, 12 avril 1849.

Monsieur le rédacteur,

Les événements qui se passent aujourd'hui dans le nord de l'Italie ne justifient-ils pas les préventions que les Lombards nourrissaient contre le Piémont ? Combien de fois n'a-t-on pas fortement reproché aux Lombards leur défiance et leur ingratitude, oubliant que c'était l'intérêt des Lombards plus que de personne au monde de demeurer d'accord avec les Piémontais, que si leurs paroles trahissaient quelquefois leurs soupçons, c'est que ces soupcons étaient trop bien fondés pour les condamner au silence !

Pouvons-nous parler librement aujourd'hui ? La trahison est-elle assez évidente pour que nous puissions nous en plaindre sans nous entendre dénoncer à la patrie comme des fauteurs de discordes intestines, comme des esprits de ténèbres, soufflant l'inimitié dans le cœur des frères ? Croira-t-on encore que la bataille du 22 ait été perdue parce que les Lombards sont républicains, parce que les paysans de la Lombardie sont autrichiens ? Plaindrait-on l'armée piémontaise, soldats et officiers, d'être si mal compris, si mal secondés ? Non ! non ! Tous les yeux sont ouverts maintenant. Cependant permettez moi de répandre quelque lumière sur l'acte récemment joué du drame italien qui, commencé il y a trois mois de la manière la plus riante, menace de finir bientôt par notre ruine absolue.

Charles-Albert est-il innocent ou coupable ? C'est un problème que personne ne peut résoudre Quent à moi, son sort me paraît si épouvantable en le supposant innocent, que je n'ose le déclarer coupable. Son premier crime a sans doute pesé sur sa vie toute entière; et quoi qu'il fît jamais il ne s'est senti appuyé par la confiance universelle. Jamais le sentiment de l'estime d'autrui ne l'a aidé à supporter le poids de sa couronne et de ses remords. Et s'il est innocent des derniers crimes qu'on lui impute, quel tourment plus affreux que d'assister vivant aux iniquités de son successeur, en se disant que lui-même lui a confié le pouvoir dont il fait un si triste usage? Non ! il y a tant de douleur dans la destinée de Charles Albert, que je ne me sens pas le courage d'y chercher des crimes ; qu'il y en ait ou non, ils sont chèrement expiés. Mais quelque épais que soit le voile dont cette vie royale est enveloppée, l'avantage de cette obscurité ne s'étend pas sur la vie du nouveau roi. Son jugement ne fatiguera pas la conscience de l'historien, quelque timorée qu'elle puisse être. Lui-même s'est chargé de commenter ses propres actes, et à voir la manière dont les caractères de certains généraux et de certains hommes d'état piémontais se dessinent depuis le nouveau règne, on est tenté de croire que la comédie est jouée, et que le Piémont va former le second terme d'une équation politique avec le royaume de Naples.

A-t-on bien suivi en France les courtes phases de cette campagne ? Sait-on que Radetzki avait déclaré son intention de se porter directement sur Turin ? Sait-on que les troupes piémontaises campées sur la rive droite du Pô et du Tessin ignoraient complétement l'existence de l'armée autrichienne campée sur la rive gauche, si bien qu'à Gênes, à Turin et dans toutes les villes du Piémont on considérait la déclaration de Radetzki comme une vaine gasconnade, et l'on croyait fermement que l'armée autrichienne s'était retirée vers Vérone et Mantoue ?

Sait-on que toutes les dispositions des généraux piémontais furent prises conformément à cette croyance gratuite ? Sait-on que les quatre-vingt mille hommes dont se composait l'armée piémontaise, prête à entrer en campagne, furent distribués sur une étendue de soixante et quelques milles, formant une ligne vraiment mathématique, c'est-à-dire sans profondeur, tandis que deux corps assez considérables en flanquaient les deux extrémités. Que de reproches n'adressa-t-on pas à Charles-Albert, pour avoir, en juillet dernier, étendu son armée depuis Mantoue jusqu'à Rivoli ! Et pouvait-on penser que la même faute serait renouvelée dès le début de la nouvelle guerre par un nouveau général, auquel on se plaisait, je ne sais, à reconnaître ou à supposer de grandes qualités ? Radetzkl a commis un acte de témérité inouïe en faisant sa pointe en Piémont; mais il savait peut-être à quel adversaire il allait avoir à faire, et, si telle était l'origine de sa confiance, il ne s'est pas trompé.

A peine la longue et mince ligne piémontaise s'est-elle ébranlée, que Radetzki découvre ses batteries et pousse ses bataillons serrés contre le cordon piémontais. Il eut du malheur pourtant, ou bien ses précautions avaient été mal prises, car il tomba précisément sur une brigade piémontaise, qui se battait contre l'étranger. La lutte dura plus de vingt-quatre heures, entre un corps d'armée de trente-cinq mille hommes compact et une poignée d'hommes; car les deux côtés de l'armée piémontaise, loin de venir au secours de ses frères, demeura quelques instants interdite, puis s'écria qu'elle était trahie, et se dispersa à travers champ. On a montré depuis des bulletins imprimés, qui avaient été distribués aux soldats, dans lesquels on disait : que l'armée croyait se battre pour son roi; mais qu'elle était trompée, puisque, déjà à cette heure, la République avait été proclamée à Gênes et à Turin, et que le roi reconnaîtrait (hélas ! trop tard) que ses meilleurs amis étaient ces Autrichiens qu'il combattait maintenant. L'armée piémontaise se dispersa, ai-je dit. Oui, elle disparut complètement, ou du moins elle disparut devant l'ennemi; mais les habitants des campagnes et des petites villes ne la virent que trop; car ces malheureux soldats, enivrés peut-être de honte et de désespoir, croyaient sans doute n'avoir plus de ménagements à garder, comme ceux qui n'espèrent ni ne craignent plus rien, se répandirent dans les villages et dans les bourgs, où ils commirent les mêmes atrocités qui ont déshonoré dans ces dernières guerres les soldats de la Croatie.

Cependant la brigade de Savoie, qui soutenait presque seule le choc de l'armée autrichienne, après avoir jonché le sol de ses morts et des morts ennemis, s'être jetée sur les soldats autrichiens et avoir lutté corps à corps avec eux, avait dû retirer ses débris. Le roi avait, dit-on, vainement cherché la mort. Le général Durando l'entraîna loin du champ de bataille pendant qu'il continuait de répéter : Laissez-moi mourir; que ce jour soit au moins le dernier de ma vie. Mais ce vœu n'ayant pu être exaucé, Charles-Albert déclara alors que ce jour néfaste serait le dernier de son règne, et rien ne put le ramener à d'autres pensées. Victor-Emmanuel reçut de son père vaincu et fugitif une couronne chancelante, qui serait il y a longtemps tombée en poussière, si ce n'était l'attachement quelque peu romanesque que les Piémontais avaient voué à la personne de Charles-Albert.

Vous connaissez les termes de l'armistice conclu par Radetzky et le nouveau roi, vous en connaissez les circonstances terribles ; l'indignation qui s'empara des Génois, leur protestation, leurs succès et la guerre qui s'en est suivie, et qui poussera peut-être le Piémont dans les bras de l'Autriche. Mais ce qu'il faut examiner, c'est la position du Piémont après la perte de Novarre ; ce qu'il faut voir, c'est si cette position était tellement désespérée qu'il fallût accepter la loi du vainqueur. Radetzky était en Piémont avec trente-cinq mille hommes à peu près. La moitié de l'armée piémontaise avait disparu, mais il restait encore le corps des Lombards, Polonais et Hongrois commandés par le général Ramorino, formant de quatorze à quinze mille hommes ; le corps des chasseurs et tirailleurs commandés par le général Marmora, stationnés vers Plaisance, et qui n'avaient pris aucune part au combat.

Ces soldats dispersés ne seraient-ils pas revenus sous leur drapeau ? Oui, certes, ou du moins une grande partie d'entre eux. Ne pouvait-on, avec de pareilles forces, occuper la Lombardie, en attendant les renforts des Vénitiens, des Toscans et des Romains ? Mais, dira-t-on, que devenaient pendant ce temps le Piémont et Turin ? Ce qu'il advient depuis huit mois de la Lombardie et de Milan. Turin compte plus de trente mille gardes nationaux; la population génoise se serait partie en masse pour tomber sur les derrières de l'armée autrichienne marchant sur Turin. Les belliqueux habitants de la Savoie auraient suffi à eux seuls pour rendre la situation d'une armée autrichienue à Turin insupportable. Et quand même rien de tout ceci ne serait arrivé, lors même que Gênes serait demeurée froide et indifférente, que la Savoie aurait aperçu les blancs uniformes au pied de ses montagnes sans faire rouler sur eux les pierres de ses rochers, que pouvaient-ils craindre, le Piémont et son roi ? Les puissances européennes auraient-elles jamais permis à l'Autriche de s'emparer du Piémont ? La France aurait-elle consenti à échanger le voisinage du Piémont avec celui de l'Autriche ? J'avais bien raison de dire que le plan de Radetzki était d'une témérité inouie, à moins que tout ne fût arrangé à l'avance avec son prétendu ennemi. J'avais bien raison de parler ainsi, car si la guerre eût été conduite avec bon sens et bonne foi de la part de Piémontais, Radetzki devait trouver sa perte au fond du Piémont. Il aurait dû exécuter une nouvelle retraite de Moscou, et cela sans être Napoléon.

Qu'allons-nous devenir maintenant ? Je regarde la chute de Gênes comme un fait accompli, et je vois des germes effrayants de guerre civile déposés dans tous les cœurs italiens.

L'Europe est partagée aujourd'hui en deux camps : le Peuple et les armées, et nulle part la proportion entre le Peuple et l'armée n'est plus mal gardée qu'en Italie, car nous avons non seulement les armées piémontaises et napolitaines, mais les armées étrangères contre nous. Je regarde comme impossible aujourd'hui que nous entrions en possession de nos droits comme Peuple et comme nation, par nos propres forces et dans un temps rapproché. Mais il ne sera pas moins impossible à quelque coalition de forces indigènes ou étrangères que ce soit de posséder tranquillement l'Italie et d'y rétablir ce que les uns appellent l'ordre, et que l'on nous reprochait de tolérer avec trop de patience.

L'Italie peut être impuissante à se racheter aujourd'hui, mais l'Europe entière serait impuissante à la contraindre à s'abstiner de ses tentatives et de ses efforts.

C'est dans des cas semblables que la diplomatie doit intervenir et elle peut le faire avec succès, pourvu qu'elle n'oublie pas que la domination autrichienne est un fait auquel l'Italien ne souscrira jamais, non plus qu'au rétablissement de l'autorité temporelle du pape. Si l'on prétend imposer à l'Italie la loi du plus fort, la diplomatie n'a qu'y faire et l'Autriche suffira ; mais la paix de l'Europe sera perpétuellement troublée.

Que si l'on veut, au contraire, faire à l'Italie un sort qu'elle puisse accepter et attendre d'elle qu'elle cesse d'agiter le brandon de discorde, il faut commencer par lui accorder ces deux points.

Croyez-le bien, monsieur le rédacteur, le sort de l'Italie n'est pas le seul qui se débatte entre les soldats de Nugent et les citoyens de Brescia, entre les soldats de La Mormora et les citoyens de Gênes, c'est la question des Peuples contre les armées, c'est l'éternelle question du droit et de la force.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Christine TRIVULCE DE BELGIOJOSO.

Aux nations civilisées, le gouvernement sicilien.

Trente-trois ans d'affreux esclavage et quinze mois de liberté ont désormais appris aux Siciliens qu'ils ne devaient plus compter que sur eux-mêmes pour reconquérir leur nationalité et leur complète indépendance, cette indépendance qui a toujours été de tout temps l'objet de leurs vœux et de leurs efforts et a dominé tous les autres sentiments.

La Sicile, après s'être rachetée glorieusement en janvier 1849, a demandé dès le principe sa restauration politique ; elle réclamait la constitution qui les avait régis pendant des siècles et qui, en 1812, avait revêtu une nouvelle forme sous l'influeuce de la Grande-Bretagne ; cette constitution, formellement reconnue par les actes postérieurs au congrès de Vienne et dont arbitrairement le roi nous avait dépouillés.

La Sicile, avant le mois de janvier 1848, a supplié, mais en vain. Après avoir pris les armes, elle a demandé une existence indépendante, droit imprescriptible de tout Peuple; elle a réclamé ses droits. Les décrets tardifs du roi Ferdinand, en date du 18 janvier, n'étaient qu'une amère dérision. Les décrets du 6 mars, émanés de lui après la Constitution qu'il avait octroyée an royaume de Naples, ne pouvaient satisfaire davantage aux vœux exprimés par le peuple sicilien.

Vint ensuite l'infructueuse mission de lord Minto. Le roi de Naples repoussa ses propositions. Alors le parlement de Sicile, convoqué dès le 25 mars, décréta, le 18 avril 1848, la déchéanche des Bourbons. Dans cet acte, la Sicile déclarait vouloir se régir par un gouvernement constitutionnel, et appelait au trône un prince italien.

Les massacres de Naples avaient averti la Sicile ; elle n'en fut que plus résolue à se maintenir dans ses droits, que la France, l'Angleterre et quelques princes italiens semblaient reconnaître. Elle ne s'occupa plus alors que de réformer sa constitution et de dresser le nouveau statut. Enfin, cédant aux conseils que lui donnaient amicalement la France et l'Angleterre sur l'élection du nouveau prince, le 11 août 1848, elle appelait au trône de la Sicile, sous le nom d'Albert-Amédée, le duc de Gênes, de la maison de Savoie-Cariguan.

Ce choix était salué par les navires de guerre anglais et français qui se trouvaient sur la rade de Palerme, lesquels arborèrent en signe de reconnaissance le drapeau sicilien. Les flottes de ces deux nations, commandées par les amiraux Parker et Baudin, étant survenues, elles rendirent au drapeau et aux membres du gouvernement sicilien les honneurs qui ne sont dus qu'à des nations amies et reconnues.

Le bateau à vapeur anglais, le *Porc-Epic*, partait avec un courrier de cabinet pour apporter la nouvelle de l'élection du duc de Gênes, et une frégate française le *Descartes*, par ordre exprès des deux amiraux, transportait à Gênes la députation que le parlement et le gouvernement sicilien envoyaient au duc de Gênes pour lui offrir la couronne, et lui présenter le statut en vertu duquel il devait régner.

On ne connaît que trop les revers essuyés par l'armée piémontaise au mois d'août dernier, et les événements imprévus qui, se succédant rapidement, amenèrent de nouvelles complications qui n'ont pas encore pris fin, non pas seulement en Italie, mais dans toute l'Europe. De là, l'acceptation ajournée du duc de Gênes, qui ne lui était demandée que pour la reconnaissance de notre droit, et pour l'homologation solennelle de la solution sicilienne.

Cependant cette dynastie, l'éternelle ennemie de la Sicile ; cette dynastie qui, sous trois règnes consécutifs, avait déchiré et pressuré cette terre que la Providence avait comblée de biens, mettait le temps à profit; après avoir dompté Naples par la terreur, elle tournait ses armes fratricides contre la Sicile, elle rappelait ses troupes des rives du Pô, où se préparaient pour elle des triomphes qui auraient assuré l'indépendance de l'Italie.

Les armes napolitaines, dans cette fatale et déplorable conjoncture, ont décidé du sort de cette sainte cause. Elles pouvaient la sauver en combattant l'Autrichien dans la Vénétie, au lieu qu'en servant, en Sicile, la cause de son allié, elles furent, et pour la Sicile et pour l'Italie tout entière, la cause de mille maux.

Les excès et les barbaries qui ont ensanglanté Messine au mois de septembre sont connus du monde entier. On sait l'énergique résistance de l'héroïque cité à tous les moyens de destruction accumulés contre elle. Elle fut réduite en cendres, mais non vaincue. On sait encore, longtemps après que toute résistance avait cessé, quel carnage était exercé

Cette dame me pria un jour de l'accompagner à la grande mosquée. La proposition était des plus périlleuses, car je savais qu'un chrétien qui entre dans les sacrés parvis est puni de mort sur l'heure. Mon amie était la femme d'un des hommes les plus influents de Damas ; mais il n'aurait rien fait pour moi au cas où on m'aurait reconnue. Elle m'assura qu'elle me déguiserait si bien que les musulmans les plus zélés et les plus clairvoyans ne découvriraient pas notre ruse. Son assurance triompha de ma crainte et de mes scrupules ; d'ailleurs je désirais depuis longtemps voir les cérémonies religieuses des sectateurs de Mahomet.

Nous sortîmes un vendredi matin pour notre expédition, qui aurait pu me coûter la vie. De la tête aux pieds, j'étais habillée à la turque ; nous nous enveloppâmes toutes deux de nos voiles, et nous nous mîmes en route, précédées et suivies par esclaves. Nous arrivâmes en peu de temps à la mosquée, qui n'était qu'à quelques pas de la maison de l'aga.

Après être entrées dans l'enceinte redoutable, doublement redoutable pour un chrétien de Damas, nous montâmes à une galère réservée aux femmes, où nous trouvâmes une nombreuse réunion. Toutes les dames s'assirent sur le pavé de marbre, recouvert des plus beaux tapis de Perse ; le mollah monta dans sa chaire, placée au milieu, et commença ses exhortations qui durèrent une demi-heure et me parurent très amusantes. J'éprouvai une grande envie de rire en l'entendant expliquer pourquoi il est défendu aux musulmans de manger du porc.

« Lorsque Noé, dit le mollah, prit dans l'arche un couple de tous les animaux vivants sur la terre, le porc n'avait pas encore été créé; mais il naquit ensuite d'un tas d'ordures de l'éléphant. Voilà pourquoi cet animal est classé parmi les impurs et que celui qui en mange outrage le grand prophète. »

Mon amie me dit que ce même prédicateur, qui passait pour savant, avait raconté, dans son dernier sermon, comment le mahométan fidèle, après une vie passée dans l'exercice de toutes les vertus, serait transporté enfin aux royaumes du bonheur.

« Le prophète, avait-il dit, viendra sous la forme d'un agneau. Il recevra dans sa toison tous les vrais croyans qui s'y réuniront sous forme de vers; de telle sorte qu'au moment où l'animal sacré sera rappelé vers le ciel, il emportera les élus et les fera entrer daus le palais de l'éternelle félicité. »

Après avoir fait un exposé de sa doctrine, le mollah descendit ensuite de sa chaire, et, se plaçant au milieu de l'auditoire, il invita toutes les personnes présentes à se joindre à lui dans la prière. Aussitôt les hommes se prosternèrent sur le tapis, après s'être rangés respectueusement autour du prêtre.

— *La haad wala kouat ila b' Allah.* — Il n'y a de secours et de force qu'en Dieu seul, cria le mollah d'une voix forte. C'est Dieu qui nous a créés et nous retournerons à lui.

Les assistants répétaient ces paroles qu'ils accompagnaient de grimaces, tournant la tête d'abord à droite, ensuite à gauche : le mollah lut de la même manière plusieurs passages du Koran, les assistants répétaient comme auparavant, variant leurs contorsions selon l'enthousiasme que leur inspirait la prière. Les femmes, placées dans la galerie, prenaient aussi part à la cérémonie.

Tout allait bien jusque-là. J'avais eu le temps d'observer les moindres détails de la cérémonie, et mon déguisement semblait me mettre à l'abri de toute surprise. Nous nous préparâmes à sortir, et nous arrangions nos voiles pour cela, lorsque je vis que deux dames de la galerie me fixaient attentivement et ne me perdaient pas de vue : je fus alarmée, je pressai ma compagne de hâter notre départ. Cependant les dévotes *nos sœurs* chuchotaient ensemble et semblaient me regarder avec des yeux presque menaçants.

Ghiaour fill jamaa, — une infidèle souille le sanctuaire, cria une des dévotes ; je connais parfaitement ses traits, car je l'ai vue au bain.

Ente wraltana, — vous vous trompez, cria une autre,

Wadhaiat et nebbi ena maakeda, — par la vie du prophète, je suis sûre de ce que j'ai dit, répliqua la première.

Effrayée par ces discours hostiles que j'entendais parfaitement, je conjurai ma compagne de sortir à l'instant.

— Ne craignez rien, me dit-elle, par ma tête, il ne vous arrivera rien de fâcheux. Oseraient-elles offenser l'amie de la femme de l'aga ?

Rassurée par ces paroles, j'accompagnai mon ami vers la mosquée, marchant d'un pas ferme, sans donner aucune marque de crainte, ni d'anxiété. Une fois hors du sanctuaire, nous nous dirigeâmes ves la maison de l'aga, où nous arrivâmes en moins de temps que nous n'en avions mis pour nous rendre à la mosquée.

Mon amie et moi nous délibérâmes sur ce qu'il y avait de mieux à faire dans des circonstances si critiques, car il était clair que moi, chrétienne, j'avais été vue dans l'enceinte sacrée, où personne ne peut pénétrer s'il n'est musulman, et cela sous peine de mort.

J'avais la certitude que les dévotes qui m'avaient reconnue sous mon déguisement saisiraient la première occasion pour me dénoncer aux autorites, dans la certitude d'accomplir une œuvre méritoire aux yeux du prophète. Le seul moyen de me sauver était de me cacher ; mais en retournant à la maison de mon hôte, chrétien lui-même, et par conséquent objet de la méfiance et de la haine des autorités, et réputé très-riche, c'eût été mettre ma tête dans la gueule du lion. J'avais à craindre en outre de compromettre mon généreux hôte, d'attirer sur lui et son aimable famille de cruelles persécutions et peut-être la mort. Mon amie me suppliait d'ailleurs de ne pas sortir ; je consentis donc à rester sous le toit de l'aga, jusqu'au moment où je trouverais un moyen de me tirer de cette malheureuse aventure.

Quelques jours s'écoulèrent sans qu'on reçût la visite des officiers de justice ; cependant le bruit que faisaient les personnes qui allaient et venaient nous jetaient mon amie et moi dans des transes insupportables ; à chaque instant nous croyions voir entrer le *khadi*. Quant à moi, j'avais très peu d'espoir d'échapper aux perquisitions.

Dans cet état d'incertitude non moins terrible que la vue du supplice, j'entendis un jour dans la maison un bruit inaccoutumé : je crus d'abord qu'une personne de distinction venait nous honorer d'une visite. Mon cœur battait dans une cruelle attente, je n'osai pas néanmoins sortir de l'endroit où je me tenais cachée. Mon incertitude ne fut pas de longue durée, car, en moins de trois minutes, mon amie se précipita dans ma chambre, pâle comme la mort.

Hâtez-vous, hâtez-vous, s'écria-t-elle, et cachez-vous dans la partie la plus secrète du harem. Le khadi est arrivé.

Je sortis de ma chambre saisie de frayeur, et me dirigeai à toutes jambes vers un vieil appartement à l'extrémité du sérail, où les femmes n'allaient jamais. La difficulté consistait à me bien cacher. Je regardai autour de moi, et j'aperçus dans un coin un rouleau d'indienne que les négresses avaient enlevé d'une autre chambre, dont elles voulaient laver le plancher.

Je marchai sur les genoux, je me glissai dans l'immense rouleau et j'attendis le dénoûment de la scène.

Ils sont dans ma chambre. Une sueur froide coule de mon front. Je suis presque étouffée par les efforts que je fais pour retenir ma respiration. A en juger d'après le bruit, il n'y a que deux personnes.. mais je ne puis encore rien savoir... Ils s'approchent du rouleau dans lequel je suis cachée. . Je suis sur le point de me trahir moi-même, en regardant par un trou pour reconnaître l'ennemi.

Je laisse à penser au lecteur qu'elle fut ma joie, lorsque au lieu du *jind* ou officier de justice, je vis que ces personnes qui m'avaient causé tant d'effroi étaient dix négresses de l'établissement, qui avaient apporté quelques autres meubles. J'étais au comble de la joie, je rendais grâces au ciel de m'avoir sauvée d'un si grand danger, lorsque je sentis qu'on avait jeté un grand poids sur le rouleau sous lequel je me trouvais. Les négresses s'approchèrent l'une après l'autre, et déposèrent leurs fardeaux, jusqu'à ce que je poussai de hauts cris, car on allait m'ensevelir vivante....

Persuadée que dans ce moment terrible, il y allait pour moi de la vie ou de la mort, je fis un effort violent pour me débarrasser, et je donnai au rouleau une impulsion si forte et si prompte que les négresses poussèrent des cris de terreur et se sauvèrent de la chambre en répétant : *A geni! a geni!* me laissant le soin de me débarrasser comme je l'entendrais.

Je fis inutilement les plus grands efforts pour me dégager ; je commençais à croire que les négresses avaient remplacé le khadi, lorsque j'entendis les pas de la dame de l'aga, sur nos degrés de l'escalier ; elle entra dans la chambre, et, après avoir regardé de tous côtés, elle m'appela par mon nom. Je parvins, quoique avec beaucoup de difficultés à me faire entendre, malgré l'épaisseur du rouleau et la suffocation qui me tenait à la gorge. Mon amie entendit enfin ma voix, et avec beaucoup de peine elle écarta les meubles et les toiles qui me couvraient. Je sortis, et me précipitai dans les bras de mon amie, qui me dit que le khadi était en effet venu, mais pour faire une simple visite à son mari, et que j'avais sans motif sérieux couru risque d'être étouffée. Nous nous félicitâmes mutuellement, puis nous descendîmes dans sa chambre, et en réfléchissant à cette scène si étrange nous nous prîmes à rire jusqu'aux larmes.

Plusieurs jours se passèrent sans autre alarme ; je résolus enfin de revenir chez mes amis, avant de partir, je développai le plan de délivrance de ma très-chère amie : je lui traçai la route que je me proposais de suivre, je lui dis le nom du couvent où elle devait me joindre, et l'embrassant tendrement je sortis du palais de l'aga.

ANDRÉ CALAY.

FIN DU TOME PREMIER.

dans cette cité désarmée; on sait enfin que pour faire cesser les cruautés et les excès d'une soldatesque effrénée, les amiraux français et anglais, mus par un sentiment d'humanité, imposèrent un armistice pour faire cesser toutes ces horreurs. Le gouvernement sicilien, en s'y soumettant, déclara qu'il n'entendait aucunement compromettre la cause sicilienne.

Pendant six mois la Sicile avait observé rigoureusement les clauses de l'armistice; les Napolitains au contraire le violaient à chaque instant, tantôt en occupant quelque partie du territoire neutre, tantôt en détournant de leur destination les fonds qui étaient transmis aux agents français et anglais pour être distribués aux indigents de Messine; ces violations étaient vérifiées par les amiraux qui en rendaient raison au gouvernement sicilien.

Et si le gouvernement napolitain n'a pas observé les conditions de l'armistice auxquelles il était tenu, comme consenties par devant deux grandes puissances, comment pourrait-on lui faire l'honneur de penser qu'il voudrait observer, respecter, non pas seulement une convention pacifique stipulée et garantie, mais même de simples concessions émanées de la volonté du prince agissant dans la toute puissance de son pouvoir souverain?

Cependant la Sicile attendait anxieusement l'avenir au milieu des complications générales; se fiant en elle-même et en son bon droit, elle consolidait l'ordre à l'intérieur. Aussi jamais, dans tout le cours de la révolution, n'a-t-il été troublé même par les divergences politiques; jamais il n'a dévié de son but, l'accomplissement de la révolution. Elle a par toutes sortes d'efforts et de sacrifices, sans secours étrangers, paré au déficit de ses finances, et pourvu à tous les besoins qu'enfante l'état de guerre.

Elle avait droit d'espérer un dénoûment d'autant plus prompt que le gouvernement républicain de la France lui faciliterait l'acquisition de munitions de guerre, et qu'elle lui témoignait son intérêt même après le 10 décembre; que la Grande Bretagne, à l'ouverture du Parlement, faisait mention de la Sicile dans le discours de la couronne et lui faisait entendre en toutes circonstances des paroles d'encouragement, qu'elle semblait reconnaître ses droits et lui promettre l'appui que la Sicile avait invoqué. La Sicile était donc dans la ferme croyance que ses droits auraient été pleinement respectés et reconnus par les deux grandes puissances.

Mais le 6 mars 1849 les amiraux Baudin et Parker rentraient dans la rade de Palerme. A leur arrivée, ils saluaient la ville en arborant la bannière sicilienne, et ils renouvelaient cet honneur lorsque le ministre des affaires étrangères allait leur rendre une visite à bord.

Le 7 mars, les amiraux remettaient au président du gouvernement, en présence des ministres, les papiers dont ils étaient porteurs. Après en avoir pris lecture, on vit que ces papiers consistaient en un acte, daté de Gaëte, confirmant le décret du 28 février; une note du prince de Fabriano, qui servait de commentaire à cet acte: deux notes des ministres des deux puissances sur la mission des amiraux, et deux notes de ces mêmes amiraux adressées au ministre des affaires étrangères de la Sicile.

Pour éclaircir les doutes qui enveloppaient leur mission, le gouvernement sicilien pria les deux amiraux de vouloir bien en expliquer le vrai caractère. A cette demande il fut répondu qu'elle consistait en une *simple interprétation amiable et pacifique*; qu'elle n'avait aucun caractère entièrement *coercitif*, qu'ils étaient simples porteurs des *concessions* que le roi de Naples, après les efforts faits par les ministres des deux puissances, donnait comme son *ultimatum*.

Le gouvernement sicilien répondit alors qu'en admettant l'interposition amicale des deux puissances dans les affaires de Sicile, il semblait étrange qu'au moment où elle était annoncée pour la première fois, on présentât les concessions comme ultimatum et l'on fit connaître en outre que la cessation de l'armistice serait promptement dénoncée dans le cas où l'ultimatum serait rejeté.

Le gouvernement sicilien déclarait en outre qu'au parlement seul appartenait le droit d'admettre ou de rejeter les propositions (ce qui était reconnu par les amiraux); mais que le gouvernement constitutionnel d'un peuple libre ne pouvait recevoir des propositions faites au nom d'un pouvoir qui non-seulement n'était plus reconnu en Sicile, mais, en outre, avait été condamné par un décret solennel du parlement. Il ajoutait de plus que dans le préambule de l'acte de Gaëte se trouvait une clause qui déclarait nuls de fait et de droit, non-seulement la représentation légale du pape, mais encore le gouvernement émané de son suffrage, du gouvernement auquel les amiraux eux-mêmes s'étaient adressés, et qui était le seul moyen de communication possible entre eux et le parlement.

Tout en reconnaissant la force des observations qui leur étaient adressées, soit par écrit soit de vive voix, les amiraux prétendaient que toute publicité fut donnée à l'acte et à la note par eux présentés. Il fût répondu que le seul moyen en Sicile de donner une publicité légale était de présenter ces actes à la connaissance du Parlement et avec son consentement de les porter à la connaissance du public. Alors (autant qu'il a été possible de l'apprendre par les actes des conseils municipaux et par les correspondances du gouvernement.)

L'*Ariel*, vapeur français, fut expédié sur les côtes de l'Ile pour répandre l'acte de Gaëte et les notes des amiraux qui avaient été imprimées afin que les agents des deux puissances pussent leur donner la publicité la plus étendue. L'événement démontra quelle volonté unanime animait tous les Siciliens, et le commandant lui-même fut témoin de l'indignation et du mépris avec lequel furent accueillies les insultantes propositions de ce Bourbon qui étaient publiées d'une manière si insolite.

A la première lecture de ces insultantes concessions dont quelques copies échappaient à peine à l'indignation des citoyens, partout dans l'intérieur de la Sicile éclataient les signes les moins équivoques du mépris et de l'horreur. Jamais il n'y eut une preuve plus merveilleuse de la volonté unanime de rejeter tout projet de conciliation avec le Bourbon napolitain. Voilà l'effet que produisit en Sicile cet *ultimatum*.

(*La fin à demain.*)

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle: 1° Une loi relative à un crédit extraordinaire de 500,000 fr. destiné aux mesures à prendre contre le choléra. Elle est conçue en ces termes:

Au nom du peuple français.

L'Assemblée nationale a adopté,

Et le président de l'Assemblée promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. Il est ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce, sur l'exercice 1849, un crédit extraordinaire de 500,000 fr. destiné à faire face aux dépenses auxquelles l'invasion du choléra asiatique pourrait donner lieu.

Ce crédit sera inscrit au chapitre XVIII du budget du ministère de l'agriculture et du commerce (établissement et service sanitaire); il formera un article spécial.

Art. 2. Les secours seront donnés uniquement aux communes attaquées du choléra.

Art. 3. Le ministre rendra compte à l'Assemblée législative de l'emploi du crédit qui lui est ouvert.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 avril 1849.

Le président et les secrétaires,

JULES RICHARD, PEUPIN, LOUIS PERRÉE,
le président de l'Assemblée nationale,
ARMAND MARRAST, ÉMILE PÉAN, T. DEGEORGE, LOUIS LAUSSEDAT.

2° Un arrêté du président de la République qui nomme M. de Vincent sous-préfet du Havre en remplaeement de M. Saint-Marsault, non acceptant.

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée a continué aujourd'hui, sans incident remarquable, la seconde délibération sur la loi concernant l'organisation de l'armée.

Tous les articles, jusqu'au trente-deuxième, ont été adoptés. La discussion a été renvoyée à demain.

A la fin de la séance l'Assemblée a rejeté, par la question préalable, la demande en autorisation de poursuites formée par M. Delamarre contre M. Ledru-Rollin.

Comités et commissions.

Le 24 octobre dernier, l'Assemblée nationale a chargé une commission spéciale de l'examen de toutes les dépenses effectuées et ordonnancées par le gouvernement provisoire depuis le 24 février jusqu'au 11 mai 1848. Dans son décret, l'Assemblée nationale déclare que cet examen aura lieu sans préjudice de la loi annuelle de la cour des comptes, et elle enjoint à la commission, à la formation de laquelle on va procéder, de faire connaître par un rapport le résultat de son travail. Il est évident par là que l'Assemblée nationale a voulu donner satisfaction à l'impatience publique en lui livrant les éléments d'une première appréciation morale et politique, sans entendre en aucune façon annuler, par un vote prématuré, les jugements ultérieurs de l'assemblée législative et de la cour des comptes.

La commission n'avait donc pour mission que de se former une opinion réfléchie sur la comptabilité du gouvernement provisoire, et d'énoncer ses impressions propres.

Les bureaux, réunis le 13 janvier 1849, composèrent cette commission des quinze représentants dont voici les noms: MM. Bavoux (Evariste), G. Sarrut, Jouvet, Degeorge, Commandré, Emmery, Didier, Mathey, Chavoix, Th. Ducos, Delbetz, Chavençay, Druet des Vaux, Grillet et Achille Fould.

M. Ducos fut chargé de rédiger le rapport de cette commission, et il l'a déposé aujourd'hui sur le bureau de M. le président de l'Assemblée nationale.

Ce document reçoit des circonstances toutes récentes un degré nouveau d'importance. Au moment où, du haut de la tribune, le gouvernement provisoire vient d'accabler, sous le coup des plus écrasantes révélations, des honnêtes financiers que l'*ordre* appelait à la direction future des finances de la France, on attendait avec plus d'anxiété que jamais le résultat des travaux provoqués par M. Creton.

Nous avons lu le rapport de M. Ducos et nous sommes heureux d'y trouver (quoique pour nous l'administration soumise à la vérification de cette commission spéciale n'ait jamais été l'objet du plus léger soupçon) la preuve la plus éclatante de l'incorruptible fidélité des hommes que l'instinct providentiel du peuple appela au gouvernement de la République naissante.

La présence de M. Fould parmi les membres du jury inquisiteur de la comptabilité de ces jours si orageux, si difficiles, est une garantie toute particulière donnée à la conscience publique du soin laborieux qui a présidé aux investigations ordonnées par l'Assemblée. Une autre garantie qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est la présence aussi de M. Créton, auteur de la proposition d'examen, présence que la commission s'est imposée ou a subie à ce point que pas une séance ne s'est tenue sans qu'il y ait assisté.

Nous reviendrons demain sur ce rapport, et nous le suivrons dans tous ses détails.

Le *Moniteur* d'hier contenait une longue note explicative de la conduite de notre consul à Gênes durant l'insurrection, note dans laquelle nous remarquons le passage suivant:

Pendant le temps que dura l'armistice, M. Favre détermina les principaux chefs des insurgés à s'embarquer sur le *Tonnerre*, où ils furent retenus et traités comme prisonniers de guerre. C'est ainsi que MM. Reta, Lazzetti, Accani, etc., furent enlevés à l'insurrection, qui, privée de ses principaux chefs, et réduite à M. Avezzana seulement, se vit bientôt forcée à capituler. Le sieur Albertini seul échappa à la surveillance de MM. Favre et de Gasquet, et s'échappa du *Tonnerre* après s'y être embarqué.

Ainsi il est démontré que le consul de France à Gênes s'est fait le gendarme de Della Marmora; qu'il est intervenu, qu'il a appelé à bord du *Tonnerre* MM. Reta, Lazzetti et Accane, sous prétexte de négociations, et qu'il les y a retenus comme prisonniers de guerre!

Les paroles du *Moniteur* ont leur éloquence; nous nous bornons à constater l'aveu; nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier, non pas la conduite du consul, mais celle du ministre qui avoue de pareilles choses sans trouver un mot pour les blâmer.

M. Gioberti, chargé d'affaires du Piémont, a remis à M. le ministre des affaires étrangères une note dans laquelle le gouvernement piémontais réclame officiellement et à nouveau la médiation de la France et de l'Angleterre pour le réglement des difficultés que vient de soulever Radetzki au nom de l'Autriche.

On dit que les agents de la force publique se sont servis de bâtons pour disperser plusieurs réunions électorales.

Cela ne nous étonne pas le moins du monde.

M. Léon Faucher se rappelle sans doute que M. d'Argout, s'étant servi de mêmes arguments sous Louis-Philippe contre les républicains d'alors, a trouvé sa récompense sous la République, qui l'a maintenu dans ses fonctions.

M. Léon Faucher assure son avenir!

Le journal orléaniste l'*Assemblée nationale* continue à provoquer aux mesures extrêmes propres seulement à amener entre le peuple et l'autorité le conflit que les partisans de l'ancien abaissement continu désirent ardemment, certains d'y trouver leur profit. Aujourd'hui ce journal félicite vivement l'autorité des mesures qu'elle prend contre les réunions électorales, et l'excite à plus de sévérité.

ITALIE.

Piémont. — ALEXANDRIE, 19 *avril*.—L'autorité militaire a mandé auprès d'elle plusieurs entrepreneurs pour leur proposer la fourniture de 22,000 lits. On croit qu'ils doivent servir pour la citadelle au cas où l'on serait forcé d'y mettre une forte garnison. Ce qu'il y a de certain c'est que, jusqu'à présent, on n'a donné aucune explication aux entrepreneurs qui, du reste, ont adressé leur soumission.

— Avant-hier est arrivé le général Fanti avec son aide-de-camp, venant de Sarzana: il est reparti bientôt se dirigeant vers Turin, appelé par le ministère, qui veut concerter avec lui les mesures à prendre au sujet de la division lombarde, laquelle se trouve toujours à Sarzana. (*L'Opinione.*)

—Les habitants s'attendent d'heure en heure à voir arriver les Autrichiens.

— Les habitants de Chambéry se plaignent beaucoup des persécutions qu'ils éprouvent de la part des autorités locales. (*Concordia.*)

—A peine M. Bon Compagni, plénipotentiaire piémontais auprès du gouvernement autrichien eut-il entendu les prétentions mises en avant par M. De Bruck, qu'il reprit sur le champ la poste pour courir à Turin. (*Il Censore.*)

Lombardie. - MILAN. — Radetzki a imposé à tous les propriétaires de la Lombardie des taxes énormes, qui pour quelques-uns s'élèvent au tiers et même à la moitié de la valeur de leur propriété. Il est facile de frapper de telles contributions, mais il n'est pas aussi facile d'en faire le recouvrement. Personne ici ne possède plus d'argent; le numéraire a disparu et les biens mis à l'encan ne trouveraient pas d'acheteurs. Aussi l'arrivée de M. de Bruck, ministre du commerce, a-t-elle moins pour objet le traité de paix à conclure avec le Piémont, que de trouver un moyen de faire rentrer les contributions imposées par le feld-maréchal. Voici le remède que proposerait au gouvernement spoliateur des hommes comme Rivoltella et Mondolfi, mandataires de tous les juifs de Trieste et de Vienne: une compagnie de banquiers s'engagerait à fournir les fonds à condition que les propriétaires lombards consentiraient chacun pour sa quote-part à donner bonne et valable hypothèque sur ses biens. De cette manière les usuriers autrichiens deviendraient les véritables propriétaires de la Lombardie. (*L'Opinione.*)

Vénétie. —VENISE, 12 *avril*. — Les citoyens de Venise sont toujours animés du même esprit d'enthousiasme, et les journaux de cette ville sont remplis d'offrandes patriotiques. Les équipages des vaisseaux ainsi que les offieiers de l'armée renoncent à une partie de leur solde, pour ne pas rester en arrière des autres citoyens. Nous citerons, entre mille, un de nos amis, le major Caimi, qui a fait l'abandon de toute sa masse ainsi que la moitié de ses appointements, déclarant que, s'il était nécessaire, il se contenterait de la ration du soldat.

— Les ambassadeurs étrangers ont fait savoir aux patrons des bâtiments à l'ancre dans ces eaux que le 19 avril commencerait le blocus: en conséquence, peut s'éloigner qui voudra.

— On mande de Padoue que le 20 devait commencer le siége du fort Malghera.

Toscane. — FLORENCE, 7 *avril*. — Ce soir est entré dans notre ville un corps de 500 vélites, ainsi que le premier régiment de ligne, venant de la frontière et portant la bannière grand ducale. (*Il Nazionale.*)

— Les municipalités de Casellina, Torri, la Lostra i Signa, Galluzo, Leguaja, S. Mierato ont fait acte d'adhésion à la commission gouvernementale de Toscane.

— Le *Moniteur toscan* annonce que, par dépêche du ministre des affaires étrangères, les anciens agents diplomatiques du grand-duc ont été invités à reprendre leurs fonctions, entre autres le prince Joseph Poniatowski et M. Jules Martini.

— Le nouveau gouvernement a licencié le bataillon de volontaires à Pistoia, qui montrait des dispositions hostiles au nouvel ordre de choses.

— La députation nommée par le gouvernement pour se rendre auprès du Grand-Duc, vient de quitter Florence.

— Le volontaires livournais sont partis de Pistoia se dirigeant vers Livourne, (*Monitore.*)

— La loi rendue par le gouvernement provisoire sur la mobilisation forcée de la garde nationale est rapportée par le nouveau gouvernement.

LIVOURNE, 18 *avril*. — Le gonfalonier de Livourne, M. Louis Fabri, a donné sa démission.

La commission municipale a adressé une proclamation au peuple dans laquelle, après avoir protesté contre les événements réactionnaires à Florence, elle ajoute:

« Nous citoyens, indignés de la violence faite à l'Assemblée de nos représentants par une faction, déclarons ne vouloir reconnaître aucun autre pouvoir que le pouvoir légitime émané de la volonté universelle du Peuple; ne vouloir obéir à aucun autre gouvernement que celui qui sera nommé par l'Assemblée constituante toscane. Nous dénonçons comme coupable de haute trahison envers la nation le soi-disant gouvernement imposé par la fraude et la surprise, et nous invitons tous les députés toscans à se réunir à Livourne, pour que l'Assemblée prenne les mesures nécessaires au salut de la patrie et venge l'outrage fait à la souverainete de la nation.

» Livourne, 18 avril. *Le commandant de la garde » nationale*, O. DE ATTELIS.
» CESARE BOTTA, MARCO MUSTACCHI,
» LUIGI SECCHI, FELICE CONTESSINI. »

Au moment où nous écrivons ces lignes, la générale bat dans tous les quartiers de la ville. (*Il Corriere Livornese.*)

Même date. — Livourne a décidément refusé de suivre la réaction de Florence en faveur du grand-duc. Elle s'est constituée révolutionnairement. L'exaspération est à son comble. Toute voiture qui veut sortir de la ville est arrêtée. La voie de fer d'ici à Florence est interceptée. Le Peuple a nommé une commission de douze citoyens, chargée de prendre les rênes du gouvernement et d'organiser la défense contre l'ennemi, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur. On attend des renforts des villes voisines; on espère également que la division lombarde se portera au secours de Livourne.

Les portes de la ville sont gardées par la garde nationale, pourvue de canon. De fortes patrouilles parcourent la ville pendant la nuit, afin d'assurer la tranquillité.

On annonce l'arrivée des Autrichiens à Pontremoli.

République romaine.—Nous n'avons pas reçu les journaux de Rome, et ceux de Bologne ne contiennent aucune nouvelle importante.

État napolitain. — NAPLES, 12 *avril*. — Dépêche télégraphique de l'intendant de Reggio:

« Hier soir est arrivé de Catane le bateau à vapeur *Maria Cristina*; le commandant assure que Augusta, Syracuse et Notto, à l'apparition de la flotte royale, ont arboré la glorieuse bannière royale et ont recu dans les forts les troupes débarquées des vaisseaux.

» Reggio, 8 heures du matin. » (*Il Tempo.*)

—Ce matin, la rue de Tolède, ordinairement si tranquille, a été troublée par une démonstration faite par la plus vile populace, qui se composait de pauvres enfans de deux sexes et de quelques affreuses figures de bohémiens, portant des drapeaux blancs, courant à la manière des bacchantes, hurlant, vociférant et fêtant dans leur latin (*in loro latino*) le nom de sa majesté. A l'apparition de cette bande hideuse les honnêtes citoyens rentrerent dans leurs boutiques, dont la plus grande partie fut fermée. La population assista tranquillement à ce spectacle dégoûtant, laissant passer et disparaître de cette belle rue cette foule de gens ivres. (*Il Secolo.*)

— La grande cour criminelle, deuxième chambre, vient de rendre, en date du 13 avril, un arrêt qui supprime le journal l'*Independente*, pour avoir offensé la personne de l'empereur d'Autriche François-Joseph II.

Sicile. — Des nouvelles de Palerme à la date du 12 avril confirment la prise de Catane par les troupes volontaires siciliennes sous le commandement du général polonais Miéroslawski, mais les troupes napolitaines ont le lendemain fait un mouvement auquel ne s'attendaient pas les Siciliens, et après une attaque des plus acharnées ont occupé Catane; la colonne sicilienne, composée en grande partie de Français, a beaucoup souffert et s'est retirée du côté de Palerme complètement désorganisée.

POLOGNE.

POSEN, 19 *avril*. — On nous annonce de Varsovie que l'empereur a ordonné de construire une nouvelle citadelle qui dominerait toute la ville du côté du midi. On y travaille déjà. On dit que Nicolas viendra bientôt à Kalisch. Malgré les interpellations de nos députés à Berlin, on envoie toujours notre milice dans le Schleswig.

La *Gazette de Posen* contient la correspondance suivante:

« L'entrée des troupes du général Bem à Hermanstadt y a fait une impression durable. On ne s'attendait jamais à un échec si subit des impériaux. On s'y était imaginé que l'armée de Bem faisait une guerre dévastatrice et que ce chef voulait exterminer les Allemands de la Transylvanie. Plus la terreur était grande, plus on s'y réjouit quand on vit arriver tout le contraire. Les troupes bien disciplinées sont entrées en grande tenue, musique en tête. L'avant-garde se composait des hussards de Kossuth, cavaliers courageux jusqu'à la témérité, dont les sabres portaient encore les traces du sang russe. Ils étaient suivis de la légion polonoise sous les uniformes nationaux. Après celle-ci, venaient les Szeklers, fils sauvages de la nature, mais soldats braves.

La légion allemande, habillée en noir, fermait la marche. La légion allemande portera le deuil aussi longtemps que les crimes de la famille des Habsbourg ne seront pas vengés. Bem arrêta son cheval sur une place publique remplie de monde et il prononça à peu près ces mots: « Ne croyez pas, Saxons, que je vienne pour blesser vos sentiments de nationalité. Je ne veux pas nourrir les animosités nationales; c'est le plan infernal de ceux qui ont allumé cette malheureuse guerre. Tournez vos regards vers mon armée victorieuse: Hongrois, Polonais, Allemands, Slovaques, ils combattent tous comme frères, pour le même but sacré, pour délivrer le Peuple de la servitude et de la dégradation. Loin d'être votre ennemi, je viens chez vous en ami. Dieu a permis à ma brave armée de battre les Russes, ces ennemis de tout bonheur national. Dieu nous aidera à les tenir éloignés de nous, car partout où ils viennent la liberté et la nationalité s'en vont. Ma malheureuse patrie en est une preuve trop certaine. Mon armée victorieuse vous demandera l'hospitalité. Vous recevrez bien mes soldats; chacun d'eux est un héros. Nous combattrons jusqu'à ce que nous ayons tué l'absolutisme, jusqu'à ce que nous ayons vu le commencement d'une nouvelle ère de paix et de liberté pour tous les Peuples de l'Orient. »

Le peuple qui, un moment auparavant, regardait le vainqueur avec crainte, remplit l'air de cris de joie et de bénédiction. Bem s'est élevé un monument glorieux. La boue que ses adversaires lui jettent, retombera sur eux-mêmes.

CRACOVIE, 20 *avril*. — La *Gazette de Cracovie* d'aujourd'hui rapporte ce qui suit sur le mouvement insurrectionnel dans les environs de la ville:

« L'agitation qui faisait redouter de nouveaux malheurs, a atteint hier son terme. Le nombre des mécontents ne dépassait pas 120 qui se réunirent dans une forêt. Parmi eux, trente avaient des armes à feu, le reste n'avaient que des lances et d'autres armes. Les paysans qui augmentaient d'abord considérablement la masse des mécontents, sont retournés depuis chez eux et une partie seulement s'est avancée hier vers Cracovie. De petits combats eurent par suite lieu entre Kwaczala et Kvzeszowice où dix-sept hommes de troupes furent pris et les autres dispersés. On a amené hier quarante huit insurgés faits prisonniers et on les a enfermés dans le château. »

HONGRIE.

GRAN, 16 *avril*. — Les Hongrois, après avoir laissé derrière eux la ville de Weitzen, arrivèrent avant-hier à Parkany, situé vis-à-vis de notre ville. Là, ils rencontrèrent le corps qu'avait commandé le général Gœtz, mort dernièrement, et qui était renforcé par une partie de l'armée assiégeant Komorn et par la brigade de Jablonowski. La bataille ne tarda pas à s'engager, et les Hongrois y furent encore heureux. Ils s'avancent maintenant et occupent le général autrichien Simonich pour se jeter avec toutes leurs forces sur le général Hammerstein, qui, arrivé de la Galicie, veut se joindre avec le corps principal autrichien. (*Gazette nationale de Berlin.*)

PESTH, 17 *avril*. — Les insurgés qui s'étaient montrés hier près de Palota, ont apparu aujourd'hui en nombre considérable au delà de Czinkota. Les troupes impériales formaient près de la ville une longue ligne. La canonnade a commencé de la part des insurgés à neuf heures et demie près du pont de Kakos, et ils semblaient vouloir attaquer l'aile droite.

Mais voyant que l'artillerie autrichienne leur répondait vivement, ils ont replié peu à peu leurs batteries au-delà de Czinkota. Les batteries impériales s'étant avancées pendant ce temps, continuèrent la canonnade, après quoi les insurgés ont retiré leurs troupes du front de l'aile droite autrichienne où ils trouvaient forte résistance. La canonnade a duré jusqu'à cinq heures et demie, et les troupes impériales se sont concentrés le soir à l'aile droite autour du corps du ban Jellachich. (*Gazette de Pesth.*)

PRESBOURG, 17 *avril*. — Le général Welden est parti ce matin sur un bateau à vapeur pour prendre le commandement de l'armée. Deux autres vapeurs remplis de troupes et de munitions ont descendu aujourd'hui le Danube sans toucher le rivage. Le chemin de fer continue le transport des troupes. (Le *Lloyd.*)

AUTRICHE.

VIENNE, 18 *avril*. — Le gouvernement a publié dernièrement un ordre qui prouve que les Hongrois s'approchent de la capitale. On y dit que les habitants des comitats hongrois qui avoisinent l'archiduché autrichien doivent se retirer à l'approche de l'ennemi et emporter tout ce qu'ils ont de précieux. Nous apprenons par des témoins oculaires que la discipline, dans l'armée hongroise, est exemplaire. Ses rangs augmentent à mesure qu'elle avance, et les Viennois, au lieu de s'en épouvanter, l'attendent comme des libérateurs. On crie le soir, dans les rues de Vienne: *Vive Kossuth!*

L'établissement de la monnaie du dictateur de la Hongrie est dans ce moment très actif. On dit qu'il a reçu de la Galicie beaucoup d'argenterie que les Polonais lui ont offert. Le clergé hongrois enrichit aussi ses ressources. Après un de ses derniers discours, prononcé à Debreczin dans une solennité, les Hongrois se sont à tel point enthousiasmés, qu'ils ont voulu le proclamer roi. Aussitôt qu'il l'a su, il a blâmé cette manifestation.

— 19 *avril*. — Le bruit court que Radetzki a dénoncé l'armistice conclu avec le Piémont. Les hostilités doivent commencer demain. Le motif en est qu'on lui refuse les contributions de guerre et l'occupation de la forteresse d'Alexandrie.

— La pension annuelle que Radetzki touchera de la Russie, en qualité de feld-maréchal russe, s'élève à 80,000 roubles en argent.

— Un *post-scriptum* d'une correspondance de Vienne du 19 avril annonce que les communications par le chemin de fer de Vienne à Presbourg sont interrompues, et que les Hongrois sont en marche vers la capitale. De toutes les provinces de la monarchie, on ne cessait d'envoyer en toute hâte des détachements de soldats.

— On dit que le gouvernement s'est servi d'un moyen insolite pour éloigner le prince Windischgraëtz de l'armée. Trois officiers supérieurs sont arrivés chez lui et munis d'un ordre écrit par l'empereur, ils l'invitèrent à les suivre sans lui permettre d'adresser des adieux à l'armée. C'est en compagnie de ces officiers que le prince est arrivé à Olmütz. (*Gazette de Cologne et de Breslau.*)

— On fortifie l'ancien château royal à Prague, nommé Wischegrad, et on parle d'un camp dans les environs de Prague. On paraît craindre que les Bohèmes ne se mettent sérieusement en opposition avec le gouvernement.

ETATS GERMANIQUES.

STUTTGART, 21 *avril*. — La chambre des députés a adopté hier l'adresse suivante à présenter au roi:

« Votre Majesté a fait déclarer plusieurs fois à l'Assemblée sa soumission absolue aux résolutions de l'Assemblée nationale allemande. Cette déclaration est d'accord avec les résolutions de la chambre des députés et du Peuple. C'est avec d'autant plus d'inquiétude que nous avons reçu la nouvelle que Votre Majesté se faisait scrupule de prononcer la reconnaissance *immédiate et complète* de la constitution allemande. Pénétrée de l'idée des graves conséquences qu'aurait cette contradiction avec la volonté du peuple allemand, la chambre des députés considère comme un devoir de représenter instamment à Votre Majesté combien il est nécessaire, que fidèle à ses promesses, elle précède les autres gouvernements royaux dans la reconnaissance expresse de la constitution et se montre par là le prince le plus allemand entre les princes allemands. La chambre, qui ne pourrait appuyer aucun ministère qui entrerait aux affaires avec d'autres opinions que le ministère actuel, éprou-

ve le besoin de prier Votre Majesté de faire prononcer par son gouvernement la reconnaissance expresse de la validité pour le Wurtemberg de la question de l'empire d'Allemagne.

L'agitation de la ville et des environs s'est beaucoup accrue depuis hier au soir, et les déclarations en faveur de la constitution de l'empire deviennent de plus en plus fréquentes de la part de toutes les classes d'habitants.

(*Mercure de Souabe.*)

PRUSSE.

BERLIN, 21 *avril*. — Dans la séance de la seconde chambre d'aujourd'hui, le cabinet a fait connaître la réponse définitive du roi au sujet de la couronne d'Allemagne. Cette réponse est un *refus formel*. Elle a produit une sensation extrême, et une discussion des plus vives s'est engagée. Après huit heures de discussion, le rejet de tous les ordres du jour et les amendements présentés par la droite, la chambre a adopté par 175 voix contre 159 la proposition de M. Rodbertus qui porte que la chambre *reconnaît comme valable la constitution de Francfort*, qu'elle déclare ne pouvoir être modifiée qu'en suivant les voies indiquées par la contitution elle-même.

(*Journaux de Berlin.*)

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 24 *avril*. La bourse en général a été peu animée. Les consolidés ouverts à 91 7/8 et 92, n'ont presque pas subi de variations et fermant au même taux. Il n'e s'est fait que très peu d'affaires sur les fonds étrangers et sur les chemins de fer, les cours restant les mêmes qu'à la bourse d'hier. Nous venons compléter aujourd'hui, d'après les journaux du 24, le compte-rendu que nous avons donné hier des séances des deux chambres, d'après une correspondance particulière.

Dans la chambre des lords, excepté la ridicule interpellation de lord Brougham sur la vente des objets d'art par le gouvernement romain, on a discuté encore une motion de lord Harrowby, tendant à demander au gouvernement le dépôt des pièces relatives aux négociations suivies par les agents britanniques dans les affaires de la Plata. Le noble lord a attaqué la politique de lord Palmerston qui a été défendue par le marquis de Lansdowne. Le président du conseil a fini son discours en disant qu'il espérait voir bientôt les affaires de la Plata terminées par un traité qui serait également satisfaisant pour les parties contendantes comme pour la France et l'Angleterre. Par suite de ces explications, lord Harrowby retire sa motion.

Dans la Chambre des communes, avant la discussion sur la troisième lecture du bill abrogeant les lois de navigation, M. Hume interpella le ministère pour savoir s'il était dans son intention de persister à outrager tous les principes de la justice en mettant en jugement encore une fois un individu qui avait déjà été jugé deux fois.

Toute la procédure dirigée contre M. Duffy lui semblait une persécution et non point une enquête judiciaire calme. La discussion sur les lois de navigation a été très-intéressante, et nous voudrions donner l'analyse de tous les discours, si l'espace ne nous manquait dans ces jours d'agitation universelle.

M. Mac Gregor, un des statisticiens les plus renommés de l'Angleterre, appuya le bill ministériel par des chiffres très-éloquents.

Le discours de sir J. Graham, ancien secrétaire d'Etat de l'intérieur, a été le plus remarquable de la séance. Il a considéré la question sous le point de vue politique et a soutenu que l'abrogation des anciennes lois sur la navigation était le couronnement nécessaire de la politique de libre échange que sir Robert Peel avait inaugurée. Il regarde cette discussion comme le vrai champ de bataille entre la réaction et le progrès.

Les changements que la politique qu'il avait contribué à faire triompher avait introduits en Angleterre étaient la cause de la paix et de la tranquillité dont l'Angleterre avait joui pendant l'année écoulée.

La moindre tentative pour revenir en arrière, pour établir des droits protecteurs sur des articles de consommation générale menerait inévitablement à des collisions, à des conséquences fatales.

Ce discours a été presque unanimement applaudi.

Lord John Russel a fait un résumé de la discussion; et, répondant aux différents opposants, tels que M. Herries, M. Walpole et M. F. Baring, a il reproduit les arguments déjà développés par sir J. Graham, et fini son discours en adressant au parti protectionniste le conseil de bien penser avant de s'élancer dans la voie de la réaction et de donner le signal d'une agitation qu'il serait peut-être fier d'avoir provoquée, mais dont il ne verrait pas l'issue sans un profond regret.

M. Disraeli, dans un discours spirituel et fort applaudi par ses amis, essaya en vain de réfuter l'argumentation positive des deux hommes d'Etat, et la chambre vota la troisième lecture du bill à une majorité de 275 contre 214 voix. Ce résultat cependant a été accueilli par les applaudissements des protectionnistes, qui ne s'attendaient pas à voir le ministère appuyé dans cette question capitale par une majorité aussi peu considérable (61 voix).

Les bruits d'un changement de ministère se sont répandus par suite du vote; mais nous n'y ajoutons pas foi, et nous avons lieu de croire qu'avant de se retirer le ministère whig tentera d'un appel aux électeurs.

Le *Great-Western* est arrivé le 24 au matin, apportant les nouvelles des Indes occidentales et du Mexique. A Tampico tout était tranquille. La route de Véra-Cruz à Mexico était devenue plus sure, par suite de la quantité de voyageurs se rendant en Californie. A la Jamaïque on souffrait de la sécheresse, et dans toutes les Antilles on se plaignait du mauvais état des affaires, et on ne croyait pas pouvoir continuer à payer les salaires fixés dans des temps meilleurs.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN CORBON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 25 avril.

La séance est ouverte à midi et demi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'organisation de la force publique.

L'Assemblée s'est séparée hier après avoir voté l'article 17.

On passe à l'article 18, qui énumère les diverses catégories de jeunes gens qui, lors de la formation de la liste cantonale, devront être indiqués comme ayant satisfait à l'appel et comme devant être comptés numériquement en déduction du contingent à former.

Les dispositions de cet article ne sont que la reproduction, avec de très légères modifications de détail, de l'article 14 de la loi du 21 mars 1832.

Le paragraphe 6 contient les dispositions relatives aux élèves ecclésiastiques.

Ce paragraphe est adopté comme l'ont été les paragraphes précédents.

LE CIT. MICHAUD soutient que le paragraphe étant voté on ne peut accorder la parole sur ce paragraphe.

LE CIT. GÉNÉRAL BARAGUAY D'HILLIERS soutient qu'il a demandé la parole au moment où on mettait aux voix le paragraphe.

LE CIT. PRÉSIDENT consulte l'Assemblée.

L'Assemblée décide que le citoyen Barraguay-d'Hilliers sera entendu.

LE CIT. BARAGUEY-D'HILLIERS s'élève contre la disposition finale du paragraphe qui décide que ceux qui devront perdre le bénéfice de la dispense prévue par le paragraphe ne pourront être retenus que jusqu'à l'âge de trente ans; il soutient que cette disposition est contraire à l'égalité, et il demande la suppression.

LE CIT. LAMORICIÈRE, rapporteur. Cette disposition a été insérée dans le projet, sur la demande de la plupart des évêques et archevêques de la République.

La disposition dont la suppression était demandée est mise aux voix et adoptée.

LE CIT. MANUEL. J'ai entendu tout à l'heure le citoyen président dire que l'Assemblée pouvait revenir sur un vote par elle exprimé; je demande à faire une observation sur ce point et à faire remarquer que jamais l'Assemblée n'a le droit de revenir sur un vote consommé.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'adoption d'un paragraphe n'est jamais que provisoire jusqu'à ce que l'article entier ait été mis aux voix.

Le surplus de l'article 18 et l'ensemble même de cet article sont mis aux voix et adoptés.

L'article 19 statue sur la composition des conseils de révision; il propose de composer ainsi ce conseil : le préfet, président, ou un conseiller de préfecture par lui désigné, deux membres du conseil général, un officier général ou supérieur en activité, un officier supérieur ou un capitaine en activité ou en retraite, un membre du conseil cantonnal avec voix consultative et un membre de l'intendance militaire.

LE CIT. MANUEL fait remarquer que, d'après les dispositions de la loi de 1832, un conseiller de préfecture faisait toujours partie du conseil de révision; il en résultait qu'en cas d'empêchement accidentel du préfet, ce fonctionnaire pouvait présider le conseil dans toute l'autorité que donne la connaissance des lois et instructions ministérielles, ce que ne pourrait faire un simple membre du conseil général qui n'est pas d'ordinaire familier avec les connaissances spéciales.

L'orateur demande aussi que le membre du conseil cantonnal ait voix délibérative.

LE CIT. D'ADELSWARD, membre de la commission, demande que l'amendement de M. Manuel lui soit renvoyé.

L'article 19, ainsi que l'amendement, sont renvoyés à la commission.

L'article 20 propose de décider que, dans chaque département, le nombre des conseils de révision sera déterminé à raison du nombre des jeunes gens inscrits, de manière à ce que chaque conseil n'ait pas plus de 2,500 jeunes gens à examiner.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS s'élève contre l'inconvénient qu'il y aurait, selon lui, à trop multiplier le nombre des conseils de révision. Il demande qu'il n'y ait qu'un conseil par département.

LE CIT. D'ADELSWARD, membre de la commission. Si l'art. 20 est adopté, il y aura 21 départements qui n'auront qu'un conseil de révision, 54 qui en auront deux, 11 qui en auront trois, et 1 qui en aura quatre. On voit donc que le nombre des conseils ne sera pas bien considérable.

L'amendement du citoyen Baraguay-d'Hilliers n'est pas adopté.

L'art. 20 est adopté.

L'art. 21, qui statue sur les attributions des conseils de révision, est adopté, ainsi que les articles 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31.

On arrive à la section 4, qui traite de l'exonération et de la cotisatisation, section qui comprend la partie véritablement neuve de la loi.

LE CIT. GOUDCHAUX. Je ne sais si mes collegues ont suffisamment examiné cette partie si importante de la loi qui nous est proposée; quant à moi, je déclare que je ne suis pas complètement édifié sur ces graves questions, et que je suis hors d'état de les discuter.

Je demande, en conséquence, que la suite de la discussion soit renvoyée à lundi et que les trois derniers jours de la semaine soient rendus au budget.

LE CIT. LAMORICIÈRE, rapporteur. Nous acceptons avec reconnaissance la proposition de l'honorable citoyen Goudchaux; je demande cependant qu'on entende aujourd'hui ceux des membres qui peuvent être prêts à prendre la parole sur la question générale de l'exonération et de la cotisation.

LE CIT. BRUNET soutient que le projet, en proposant de donner une somme d'argent aux soldats, change toutes les conditions du service militaire en faisant de nos soldats des mercenaires.

LE CIT. LAMORICIÈRE. Je demanderai à l'honorable orateur s'il serait disposé à renoncer à la solde et la retraite.

LE CIT. BRUNET. Je ne comprends pas le sens de cette interruption. Demander à un soldat s'il veut renoncer à sa solde et à sa retraite, c'est lui demander s'il veut mourir de faim.

LE CIT. FOY, membre de la commission. L'honorable citoyen Brunet nous a reproché de vouloir obtenir des services militaires à prix d'argent; mais n'est-ce pas à prix d'argent qu'on obtient les services des fonctionnaires et même des officiers ? Non, ce n'est pas l'argent qui sera le mobile de soldat, mais ce que nous vous proposons, c'est de donner les moyens de vivre à celui qui aura consacré au service de son pays sept, quatorze ou vingt ans de sa vie; ce n'est pas là faire l'argent le mobile du service militaire.

LE CIT. SAINTE-BEUVE combat le système de la commission.

L'honorable orateur s'élève contre la proportionnalité de la somme exigée de ceux qui ne feront pas le service personnel; c'est, selon lui, un impôt progressif : en l'exigeant, l'Etat fait ce que ferait un marchand qui voudrait vendre au riche une livre de pain plus cher qu'au pauvre.

LE CIT. LAMORICIÈRE, rapporteur. En prétendant que le prix de l'exonération est un impôt progressif, on s'est trompé : le privilége de ne pas servir personnellement, bien qu'on soit valide et apte au service, nous le vendons le même prix à tout le monde; nous disons que les sommes seront suffisantes pour rémunérer ceux qui seraient disposés à entrer au service et qui deviendraient la proie des compagnies de remplacement. Ces sommes, nous le répétons, seront parfaitement suffisantess puisque, moyennant les mêmes sommes, les compagnies trouvent moyen d'entretenir un état-major de 14,000 hommes, de payer 25 0/0 d'intérêts à ceux qui ne rougissent pas d'engager leurs fonds dans ces spéculations, et enfin de rémunérer les remplaçants.

On manifeste la crainte que ce système ne fournisse pas un nombre suffisant de soldats; on préfère le tirage au sort. Eh ! mon Dieu ! est-ce qu'on est obligé de tirer au sort pour avoir des officiers et même des garçons de bureau ? On a plus de solliciteurs que de places à donner, parce que les places sont bonnes.

On manifeste la crainte que l'argent ne souille la gloire du soldat; eh ! mon Dieu, est-ce qu'on a oublié que les soldats romains avaient leur *peculium castrense.*

Et sans remonter si loin, tout le monde sait que sous l'ancienne monarchie les jeunes gens qui tiraient à la milice mettaient à une bourse commune pour indemniser celui qui avait le billet noir. Il est constaté que le montant de ces bourses s'élevait à environ 8 millions par an. Voudriez-vous, gouvernement de la République, faire moins que ce que faisait le Peuple sous la monarchie?

L'honorable rapporteur s'attache à prouver qu'avec le mécanisme de la loi il y aura autant d'appelés qu'il y en a aujourd'hui. En effet, sur les 80,000 hommes votés annuellement, il y a 10,000 dispensés et 21,000 remplaçants; il reste donc 49,000 appelés; or, tous les calculs de la commission sont faits dans la prévision des 49,000 appelés.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS combat vivement le système de la commission; il soutient qu'en temps de guerre surtout le recrutement de l'armée serait loin d'être assuré; il reproche enfin au projet non seulement d'acheter des soldats, mais de les traiter comme une véritable marchandise.

LE CIT. DE LUDRE, membre de la commission, soutient vivement le projet et s'attache à prouver que le recrutement de l'armée ne peut manquer d'être assuré.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN monte à la tribune. J'ai appris, dit-il, qu'une demande en autorisation de poursuites a été formée contre moi; je demande que cette question soit mise à l'ordre du jour de demain.

LE CIT. LARABIT. Je demande la question préalable; la Constitution déclare les représentants inviolables, à raison des discours par eux prononcés à la tribune.

LE CIT. DESLONGRAIS. Ce n'est pas une opinion, c'est un fait énoncé à la tribune.

LE CIT. LARABIT soutient que la question aurait dû être tranchée par le citoyen président lui-même.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture de la lettre suivante :

» Citoyen président,

» Le citoyen Ledru-Rollin m'a attaqué d'une manière indigne dans la séance du 21 avril; je viens prier l'Assemblée de vouloir bien me fournir les moyens de me défendre contre cette indigne calomnie.

» En conséquence, je demande à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre immédiatement le citoyen Ledru-Rollin devant les tribunaux compétens. DELAMARRE. »

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je déclare que je maintiens complètement l'assertion que j'ai portée à la tribune.

Voix nombreuses.—La question préalable!

La question préable est mise aux voix et prononcée. En conséquence, il n'y aura pas lieu à délibérer sur la demande à fin d'autorisation de poursuites.

L'Assemblée revient à la loi sur l'organisation de la force publique.

LE CIT. PARIEU, tout en applaudissant à la pensée de réformer les vices du remplacement et d'améliorer le sort des soldats, soutient que le système proposé présenterait les plus graves inconvénients; la cotisation n'est pas, dans le sens rigoureux du mot, un impôt progressif, mais il participe de ce caractère, puisque pour le même service il exige des citoyens des sommes inégales.

On entend encore MM. Charras et Victor Lefranc.

La séance est levée à six heures un quart.

NOUVELLES DIVERSES.

Dimanche dernier M. le ministre des travaux publics a invité cent cinquante représentants du peuple et plusieurs fonctionnaires à prendre place dans un train spécial du chemin de fer de Paris à Chartres. Cette voie n'avait pas encore été livrée à la circulation.

— Hier au soir des faits graves se sont passés simultanément rue Martel et à la salle Montesquieu.

A 8 heures 4 ou 5,000 socialistes étaient réunis dans cette salle sous la présidence de Madier-Monjeaud aîné. Un commissaire de police se présente pour assister à la réunion, et sur le refus du bureau, dresse procès-verbal et va requérir la force armée. Les sergents de ville arrivent, bousculent la foule et sautent sur l'estrade du bureau avec un geste de défi. Le président, d'une voix forte et calme, somme, au nom de la loi, les agents de se retirer, et, sur leur refus, déclare la réunion illégalement violée et lève la séance en invitant les citoyens à sortir avec calme.

La foule s'écoule lentement et en silence au milieu des bataillons d'infanterie en armes qui garnissent la rue de tous côtés.

Pendant ce temps, une scène analogue se passait à la salle Martel où les électeurs du 3e arrondissement se trouvaient réunis. Seulement la foule ne se dispersant pas assez vite au gré des agents de police, il y a eu quelques scènes de violence; on dit même qu'un jeune homme a eu le bras percé d'un coup d'épée. Jusqu'à minuit les rues du faubourg Saint-Denis et Hauteville, les boulevards Poissonnière et Saint-Denis ont été sillonnés par des bandes de 50 à 60 sergents de ville, des bataillons de la garde républicaine, et des régiments entiers d'infanterie avec armes et bagages.

— Avant-hier la police a fait une descente rue de la Tisseranderie, 14, dans un tripot où se faisait le tirage d'une loterie clandestine. Elle a arrêté la femme Alexandrine Lasalle, le nommé Besançon et une fille Rosalie Schmitt.

Une maison de jeu clandestine rue de Provence, 16, a été également saisie la nuit dernière par les mêmes fonctionnaires.

— Une réunion destinée à examiner les grandes question d'instruction publique vient de se former à Paris dans les bureaux de l'*Emancipation de l'enseignement*. M. Carnot a été nommé président, M. Debain vice-président, M. Mausion secrétaire.

— M. Delamarre a adressé au président de l'Assemblée une demande en autorisation de poursuites contre M. Ledru-Rollin. On sait que nul représentant ne peut être poursuivi pour un discours prononcé à la tribune.

— Un vol vient d'être commis à Belleville au préjudice d'un domestique nommé Fisly. On lui a dérobé toutes ses économies qui montaient à dix-neuf cents francs, ainsi qu'une timbale en argent.

— M. Meyerber a annoncé à ses amis son intention de se faire naturaliser Français et de fixer sa résidence en France.

— On lit dans l'*United Service Gazette* : Nous apprenons d'uue source digne de foi que 14,000 matelots anglais ont abandonné le service de la marine marchande l'année dernière; 8,000 ont quitté leurs navires sur les côtes de l'Amérique.

— La rose d'or que les papes ont coutume d'envoyer à quelque prince souverain en commémoration de la fête de Pâques. ne fleurira pas cette année. On a jeté dans le creuset révolutionnaire le bijou que l'on avait fait à l'avance, et qui coûtait plus de 4,000 écus romains. C'était un travail précieux. Elle est allée rejoindre les vases des chapelles Pauline et Sixtine.

— D'après la *Presse* aucun ordre n'aurait été donné pour l'occupation de la Savoie. Il y a seulement des troupes portées en avant dans le Var et les Bouches-du-Rhône pour remplacer les vides causés par l'expédition de Civita-Vecchia.

— Le *Moniteur* annonce que l'administration des lignes électriques fait servir le télégraphe électrique à la transmission journalière des nouvelles de la Bourse aux villes situées sur le parcours du chemin de fer du Nord. Pourquoi ne pas accorder le même avantage à Rouen qui possède également un télégraphe électrique?

— M. Alphonse Esquiros, inculpé de participation aux affaires de juin, vient d'être acquitté devant le 1er conseil de guerre.

— On annonce que M. Fould va publier un mémoire sur la question qui a été l'objet d'un si vif débat à l'Assemblée.

— Les condamnations scandaleuses prononcées contre quelques employés ont engagé M. de Saint-Priest à déposer une proposition relative à la responsabilité des postes, qui prise en considération par le comité des finances, a été longuement étudiée.

Il est résulté de cet examen que le principe de la responsabilité, admis en droit par les tribunaux, sera définitivement consacré par la loi : le dépositaire devra payer une prime d'assurance de 25 centimes par cent francs sur le chiffre de la valeur qui sera représentée par l'expéditeur, cachetée devant lui et sur l'enveloppe de la lettre, l'employé des postes apposera le timbre de la poste.

— Suivant le *Pays*, le citoyen P.-J. Proudhon n'est ni à Bruxelles ni à Mons, comme l'ont prétendu quelques personnes, mais bien à Genève.

— Le conseil municipal de Marseille, dans sa séance d'hier, a reçu communication d'une lettre de M. le préfet, portant que 100 Gênois réfugiés viennent de débarquer à Marseille, dans un état complet de dénûment. M. le préfet ajoute qu'il importe de venir au secours de ces malheureux.

Le conseil a cru devoir voter une somme de 1000 fr. pour subvenir aux premiers besoins de ces réfugiés.

— Le gouvernement a reçu ce soir une dépêche télégraphique de Marseille, datée d'aujourd'hui, qui lui annonce que la flottile a quitté hier soir, à sept heures, le mouillage des Iles d'Hyères, par une mer calme et par un très beau temps. (*Moniteur.*)

— Hier, au moment où l'on proclamait à la salle Martel la liste des candidats démocrates socialistes, un commissaire de police a voulu s'introduire dans la réunion.

» Le président lui ayant refusé l'entrée, le commissaire est venu envahir la salle avec la troupe de ligne. Alors le bureau a déclaré qu'il ne pouvait pas délibérer en présence d'un fonctionnaire de la police, et il a levé la séance en protestant contre cette violation du droit de réunion électorale.

L'Assemblée s'est séparée dans le plus grand calme.

— C'est irrévocablement le 26, à minuit, qu'aura lieu à l'Hôtel-de-Ville l'adjudication de l'emprunt de 25 millions.

Bourse de Paris du 25 avril.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture préced
5 0/0 j. du 22 mars. .	87 60	87 50	87 75	87 65	87 50
5 0/0 (Emprunt 1848 j. du 22 mars 1849 (Certif. Omnium). .	» »	» »	» »	» »	» »
5 0/0 (Emprunt 1848 j. du 22 mars 1849 (Certif. Nus)	» »	» »	» »	» »	» »
Certificats de conversion d'Actions de Lyon, j. du 22 mars.	» »	» »	» »	87 25	87 25
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	77 »	» »	» »	77 »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	68 »	» »	» »	68 »	68 »
3 0/0 j. du 22 déc. , .	56 35	56 40	56 15	56 25	56 10
Action de la Banque.	2380 »	» »	» »	2385 »	2375 »
Obligations de la Ville	1190 »	» »	» »	1190 »	1190 »

4 canaux avec prime...	1065 »	Dr Dette inférieure.......	» »
4 canaux, Act. de jouis.	65 »	Belgique, Emp. 1840...	» »
Bourgogne, j. d'avril....	890 »	Belgique, Empr. 1842...	» »
Bourgogne, Act. de j....	» »	Belgique, Trois 0/0.......	» »
Caisse hypothécaire....	140 »	Belgique, Banque (1835.	» »
Récép. de Rothschild...	» »	Deux 1/2 hollandais.....	» »
Emprunt romain........	77 1/4	Empr. portugais 5 0/0...	» »
Emprunt d'Haiti........	» »	Emprunt du Piémont...	865 »
Espagne, dette active..	» »	Lots d'Autriche...........	320 »
Dette diff. sans intérêt.	» »	Min. de la Grand'Combe.	» »
Dette passive............	» »	Zinc Vieille-Montagne..	3075 »
Trois 3 0/0 1841.........	33 »		

FIN COURANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd
Trois 0/0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	56 40	56 40	56 25	56 30	56 10
Prime fin courant .	» »	» »	» »	» »	57 50
Prime fin prochaine	58 75	59 25	» »	» »	» »
Cinq 0/0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	87 85	88 »	87 68	87 80	87 65
Prime fin courant .	88 »	88 35	88 40	88 70	» »
Prime fin prochaine	90 »	90 50	» »	» »	» »
Cinq 0/0, Empr. 1848, en liquidation. .	92 »	92 50	» »	» »	94 50
Fin courant	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin courant .	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Réc. de Rothschild, fin courant.	» »	» »	» »	» »	88 50
Trois 0/0 Belge. . . .	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0 Belge	93 1/2	» »	» »	» »	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
Saint-Germain,	cptant	» »	» »	» »
—	30 courant	» »	» »	» »
Versaille, R. D.	cptant	212 50	215 »	210 50
—	30 courant	» »	» »	» »
Versailles, R. G.	cptant	180 »	180 »	180 »
—	30 courant	» »	» »	» »
Paris à Orléans,	cptant	850 »	847 50	852 50
—	30 courant	» »	» »	855 »
Paris à Rouen,	cptant	565 »	563 75	565 »
—	30 courant	568 75	567 50	567 50
Rouen au Havre,	cptant	» »	» »	295 »
—	30 courant	297 50	297 50	» »
Avignon à Marseille,	cptant	» »	» »	213 75
—	30 courant	» »	» »	» »
Strasbourg à Bâle,	cptant	103 75	103 75	103 75
—	30 courant	» »	» »	» »
Du Centre,	cptant	365 »	362 50	370 »
—	30 courant	363 75	363 75	363 75
Amiens à Boulogne,	cptant	» »	» »	» »
—	30 courant	» »	» »	» »
Orléans à Bordeaux,	cptant	410 »	410 »	» »
—	30 courant	410 »	410 »	» »
Du Nord,	cptant	452 50	452 50	452 50
—	30 courant	453 75	453 75	» »
Paris à Strasbourg,	cptant	370 »	372 50	372 50
—	30 courant	371 25	372 50	372 50

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 26 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Montenégrins, la Marquise.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Sans le vouloir, les Guérillas, le Collatéral.

THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.

GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, l'Article 213.

VARIÉTÉS. — La Paix, le Vendredi, les Beautés, Laiifla.

VAUDEVILLE. — Les Prétendans, Deuxième numéro de la Foire aux idées, J'attends un omnibus, Breda Street.

THÉATRE MONTANSIER. — Si Jeunesse savait, les Femmes saucialistes, Je séis enrhumé du cerveau, l'Etourneau.

PORTE SAINT-MARTIN.—

AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.

GAITÉ. — Marcean, Graciosco.

THÉATRE-NATIONAL.—Murat.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Mathieu, Mme Gibon et Mme Pochet, Gibier du roi.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et Cotillons, la Nuit du 13 mars, Ce qui manque aux Grisettes.

THÉATRE-CHOISEUL.—La Barbe impossible, Elle lui, le fils du Rempailleur, Grands fantasmagorie.

CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

THÉATRE DE LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis. samedis et dimanches.

CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

PANORAMA.—Champs-Elysées.—Bataille d'Eylau.

JARDIN-D'HIVER—Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition.—Prix : 1 fr.

CLOSERIE DES LILAS. —Bals les Dimanche, Lundi et Jeudi.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.